

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021

Présent-e-s

Bureau :	GROGNUZ	Fabien	PLR	Président
	DOURNOW	David	UDC	1 ^{er} vice-président
	UM	Esther	Ve	1 ^{er} secrétaire
	CLERC	Tobias	PDC-VL	2 ^e secrétaire

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Damien	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	PDC-VL
	BROCARD	Eric	PS
	BUCHER	Denis	Ve
	DIMOPOULOS	Elisa	PS
	FABRE	Michel	PS
	FONTANINI	Marco	PS
	HARTMANN	Esther	Ve
	HUBERT	Emile	UDC
	HUSANOVIC	Sanida	MCG
	ISWALA	Placide	PS
	LORENTZ	Sébastien	PLR
	LOUREIRO	Daniel	PS
	LÜTHI	Badia	PS
	MURCIANO	Claudine	Ve
	NOBS	Cyril	UDC
	RHEINER	Fabrice	MCG
	SARATSIOTIS	Louisa	Ve
	SCANDURRA	Alessandro	PDC-VL
	SCHWEIZER	Adriana	UDC
	SERRANO	Philippe	PLR
	SQUILLACI	Nicola	PDC-VL
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

Excusés :	GAETANINO	Marco	UDC
	HALDEMANN	Jessica	PLR
	HALIMI	Hysri	PS
	HILLEMANNS	Hartmut	PS
	SEEGER	Pascal	PDC-VL

Assistent à la séance

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire
CORNUZ	Eric	Ve	Conseiller administratif
TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif

MCG	Mouvement des citoyens genevois	PS	Parti socialiste
PDC-VL	Parti démocrate-chrétien-Vert'libéraux	UDC	Union démocratique du centre
PLR	Parti libéral-radical	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2021.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Eléments non traités durant la séance du 27 avril 2021

5. Résolution n° 2021-03 présentée par MM. Denis Bucher et Pascal Seeger au nom des groupes Verts et PDC-VL, demandant d'affirmer l'opposition de la commune de Meyrin au projet de centre commercial «OPEN». **Rapport de la commission cohésion sociale et économie** (F. Grognuz, PLR)
6. Résolution n° 2021-02 présentée par Alejandra Tschudi Spiropulo, au nom des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, Marco Fontanini, au nom des Socialistes de Meyrin-Cointrin et Tobias Clerc au nom des PDC-VL demandant que les restaurants scolaires offrent une alternative végétarienne lors des repas carnés.

Nouveaux objets

7. Délibération n° 2021-10 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 510'000.-** destiné à l'élaboration d'un projet d'aménagement de l'espace public au niveau de l'avenue de Vaudagne, la rue des Vernes et l'avenue François-Besson.
8. Délibération n° 2021-15 relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de **CHF 35'549.50** (salaire avec un début de contrat au 1^{er} octobre 2021 + charges sociales) destiné à la création d'un poste de coordinateur-trice technique à durée indéterminée pour un équivalent en taux d'activité de 100%.
9. Délibération n° 2021-12a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020. **Rapport de la commission des finances** (T. Clerc, DC/VL).
10. Délibération n° 2021-13a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir. **Rapport de la commission des finances** (T. Clerc, DC/VL).
11. Résolution n° 2021-04 présentée par Hysri Halimi, au nom du Parti Socialiste de Meyrin-Cointrin, demandant la mise en place de grills ainsi que du mobilier de pique-nique supplémentaires sur le territoire communal.

12. Annonces de projets.
13. Propositions individuelles.
14. Questions.
15. Election du bureau du Conseil municipal pour la période 2021-2022.

* * *

M. Grognez, président, ouvre la séance à 19h30 et procède aux salutations d'usage. Il se dit ravi de pouvoir officier en présentiel et de retrouver le public. Il excuse les absences de Mme Haldemann, de M. Balestra, M. Gaetanino, M. Halimi, M. Hillemanns et M. Seeger.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2021

Etant donné que personne ne souhaite faire de remarque, **M. Grognez** soumet au vote l'approbation du procès-verbal qui est **accepté à l'unanimité**.

* * *

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

a) Démission de M. Balestra (MCG) à compter du 24 mai.

Fabien,

Je t'informe par cette lettre que je vais démissionner du Conseil municipal à compter du 24 mai 2021. Je vais commencer une nouvelle formation et je n'aurai plus assez de temps à consacrer au Conseil municipal.

Je tiens à remercier tous les intervenants pour cette année passée ensemble. C'était une expérience très enrichissante.

Bonne continuation à tous.

Je t'adresse mes meilleures salutations.

Richard Balestra

b) Démission de M. Hubert.

M. Grognuz déclare avoir reçu la démission de M. Emile Hubert pour le 22 juin prochain et sa lettre sera lue lors de la prochaine séance.

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Nouvelle prestation aux habitants : permanence désendettement

La ville de Meyrin et la Fondation genevoise de Désendettement (FgD) se sont unies pour proposer une nouvelle prestation aux habitants de Meyrin depuis ce mois de mai 2021.

En effet, les répercussions économiques et sociales issues de la crise sanitaire que nous traversons s'observent déjà au sein du service Développement social et emploi depuis le début de l'année et le risque d'une augmentation de la précarité à Meyrin est bien réel. Les difficultés financières sont la raison principale des appels à la permanence sociale communale et parmi celles-ci, l'endettement est certainement la plus compliquée à endiguer. La convention récemment signée entre la maire de Meyrin, Madame Leuenberger, et le président de la FgD, Monsieur Bellanger, permettra de poursuivre cet important travail d'accompagnement vers le désendettement et de bénéficier des compétences spécialisées de la Fondation dans ce domaine.

Des moments charnières de l'existence (perte d'emploi, séparation, maladie) mènent parfois à un endettement rapide et à une perte de maîtrise liée au cumul des dettes, intérêts et frais de procédures. Ces situations ont de nombreuses ramifications personnelles, notamment en matière de logement et de santé, et génèrent des coûts importants pour la collectivité. Cette nouvelle prestation vise à intervenir rapidement auprès des personnes concernées afin de les accompagner vers un désendettement durable.

C'est dans ce contexte que la FgD ouvre une permanence mensuelle tous les premiers mardis de chaque mois de 14h à 16h à la mairie de Meyrin afin de recevoir les personnes souhaitant trouver une solution à leur situation d'endettement. Après analyse des situations financières et sociales, la FgD contracte avec les personnes éligibles des prêts sans intérêts, éventuellement complétés par des dons, afin de solder leur dette auprès des créanciers. Cela leur permet d'éviter des charges financières toujours plus lourdes, et de reprendre la maîtrise de leur budget personnel.

Cette prestation s'adresse en particulier aux jeunes entre 18 et 25 ans afin d'intervenir précocement dans les situations d'endettement. Toutefois, la permanence de désendettement sera accessible le premier mardi de chaque mois à toute personne majeure résidant à Meyrin afin que sa situation puisse être

analysée. Selon les besoins identifiés, la mise en place d'un suivi avec une travailleuse sociale du service Développement social et emploi pourra être suggéré ou recommandé.

Relocalisation des activités de Forum Meyrin

Nous vous informons que, par arrêté du 29 avril 2021, le Conseil d'Etat a validé la délibération n° 2020-26a relative à un crédit d'étude de CHF 215'000.- destiné à la relocalisation des activités de Forum Meyrin durant la période du chantier de Cœur de cité.

Pour rappel, un comité référendaire s'était opposé en février dernier à ladite délibération, car il estimait qu'il s'agissait d'un déni démocratique par rapport à l'aboutissement du référendum de novembre 2020, qui refusait la rénovation du bâtiment Forum Meyrin à hauteur de plus de 3 millions et la relocalisation des activités durant ce chantier. Certaines personnes avaient également interpellé le service des affaires communales (SAFCO) à ce sujet. Ce dernier avait précisé que son rôle n'était pas de légitimer une démarche, mais d'en vérifier la légalité et aucune loi n'empêchait le Conseil administratif de présenter une nouvelle délibération pour la relocalisation des activités du Forum Meyrin.

Par conséquent, le Conseil administratif souhaitait que le processus politique suive son cours, d'autant plus que la délibération n° 2020-26a a été renvoyée en commission au mois de décembre 2020 par la majorité du Conseil municipal, jusqu'à validation du SAFCO et de l'Etat, ce qui est chose faite désormais.

Conseil administratif 2021-2022

Nous vous informons que M. Eric Cornuz sera maire de la ville de Meyrin du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022. Durant cette même période, la vice-présidence du Conseil administratif sera occupée par M. Laurent Tremblet.

Dispositif des bons solidaires

La plateforme de bons solidaires est en ligne et opérationnelle. Selon les critères validés par le Conseil municipal à savoir, un commerce de proximité, qui offre des prestations et/ou des services sur le territoire meyrinois, dont le siège est implanté sur le territoire communal, et qui a été jugé non essentiel à un moment donné de la crise COVID, 98 entreprises ont été identifiées et contactées. 25 d'entre elles se sont inscrites pour participer à l'opération. 26'157 courriers sont en cours d'envoi aux habitants de la Commune afin de les inviter à s'inscrire pour bénéficier d'un bon de CHF 20.-. Les habitants qui le souhaitent pourront également retirer leur bon les mercredis après-midi et jeudis matin dès le 26 mai et ce jusqu'au 8 juillet 2021 au Forum Meyrin. Au 20 mai, 65 bons ont d'ores et déjà été validés.

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes

Néant.

* * *

5. Résolution n° 2021-03 présentée par MM. Denis Bucher et Pascal Seeger au nom des groupes Verts et PDC-VL, demandant d'affirmer l'opposition de la commune de Meyrin au projet de centre commercial « OPEN ». Rapport de la commission cohésion sociale et économie (F. Grognuz, PLR)

M. Bucher présente la résolution et donne sa position :

"Comme vous le savez, un immense centre commercial nommé « OPEN » devrait voir le jour à moins de 3000 mètres de la commune de Meyrin, qui est la commune suisse la plus proche du site.

L'essentiel des problèmes posés par ce projet Open étant expliqués dans la résolution, ceux-ci ayant aussi été exposés de manière plus détaillée en commission, ainsi que lors du Conseil municipal de septembre, j'évoquerai donc ce soir uniquement les grandes lignes et de manière succincte.

Le problème principal de ce projet est sur le plan **environnemental** : en effet, ce projet se trouve sur la nappe phréatique, qui est peu profonde, et impactera l'Allondon, rivière transfrontalière. Ces effets n'ont pas été quantifiés lors des études par le promoteur du projet.

De plus, on parle de de 9'000 à 12'000 véhicules par jour, dont 90% en provenance de Suisse : par la force des choses, l'essentiel traverserait donc la commune de Meyrin, autrement dit, le trafic est un impact environnemental et humain supplémentaire sur notre commune.

Ensuite, un mot sur le plan **économique** : les spécialistes le disent, il y a bien assez de grands centres commerciaux dans la région, un nouveau centre commercial, presque aussi grand que Balxert, aurait pour conséquence de nuire aux petits commerces, quel que soit le côté de la frontière, voire aux autres centres commerciaux existants. Ce n'est pas du développement cohérent pour notre région.

Puis, cette fois sur le plan **social** : on peut aussi rappeler que les grandes chaînes prévues dans ce projet vendent des articles souvent fabriqués à l'autre bout de la planète dans des conditions discutables et ont aussi une politique socialement peu valorisante pour les employés devant travailler à temps partiel imposé. Ces projets

sont destructeurs d'emploi local de qualité, comme on l'a vu en commission. Là encore, ce n'est pas un développement positif pour notre région.

Deux points pour finir :

- Le premier, je rappelle que le canton de Genève et la Confédération, qui vont activer les accords transfrontaliers ainsi que les conventions d'Aarhus et d'Espoo, ont eux aussi exprimé soit leur opposition, soit leur inquiétude concernant ce projet : nous sommes donc parfaitement **légitimes**, dans l'enceinte politique qu'est le Conseil municipal, de dire notre position, étant la commune genevoise la plus impactée par le projet. Ce n'est d'ailleurs pas une première : en 2013, ce même conseil avait à l'unanimité pris position contre « les gaz de schiste en France voisine ».
- Et finalement, en ce qui concerne la temporalité de notre action, je rappelle que ce projet recherche toujours du financement. Or, en France c'est souvent à la toute fin du processus que les projets sont annulés, comme cela a été le cas dans la région parisienne avec le centre similaire (mais plus grand) EuropaCity, que Emmanuel Macron a finalement décidé d'abandonner ; il est donc encore temps.

En conclusion, il est donc important que la commune de Meyrin, qui sera très fortement impactée par ce projet, prenne position et le fasse savoir.

Je vous remercie pour votre écoute, le groupe des Verts vous incite donc à voter cette résolution dans l'intérêt de notre commune et de ses habitant-e-s."

Le président demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

M. Lorentz, au nom du PLR, s'oppose à cette résolution pour plusieurs motifs. Il poursuit :

"Cette résolution n'a pas suivi le cheminement réglementaire. De plus, il n'y a aucune justification dans l'intérêt de Meyrin et de ses habitants pour justifier cette entorse réglementaire. De plus, cette résolution n'améliore pas ou ne contribue pas au bien-être des Meyrinoises et des Meyrinois.

En effet, les projets et les constructions de zones d'habitations, de zones commerciales et artisanales en cours dans le Grand Genevois, et ceci uniquement dans les environs proches de notre commune, sont très nombreux, par exemple du côté de Ferney – Voltaire, entre la zone comprenant les magasins Leclerc / Grand Frais et la ville de Ferney – Voltaire, ou encore entre Ferney – Voltaire et la ville de Gex.

De plus, l'exemple de l'abandon du projet d'Europacity dans la région parisienne n'est pas pertinent, car ce projet était situé en zone agricole et très éloigné des grandes et petites agglomérations.

Mais encore, cette résolution s'immisce dans les affaires d'un Etat souverain étranger, la France, et d'une de ses communes : Saint-Genis-Pouilly.

Enfin, le travail en commission n'a pas écarté les doutes quant à la légalité de la démarche demandée dans cette résolution, à savoir d'envoyer un courrier à l'exécutif d'une commune française.

En effet, le fait qu'une autorité manifeste à une autorité d'un pays étranger son approbation ou sa désapprobation à un projet de construction situé dans un pays voisin fait partie des relations avec l'étranger.

En Suisse, les affaires étrangères sont de la compétence de la Confédération, et sur délégation des cantons, de par la loi, les communes n'ont pas de compétence.

Le groupe PLR invite également les autres partis à refuser l'entrée en matière."

M. Dournow, annonce que l'UDC ne soutiendra pas cette résolution qu'il considère comme une ingérence dans les affaires des pays voisins. Il estime que le Conseil municipal doit en priorité s'occuper de ses affaires, car sinon on risque de sombrer dans de la politique « spectacle ». Il encourage donc les autres groupes à refuser l'entrée en matière.

M. Squillaci, au nom du PDC-VL, ne comprend pas les positions de la droite, car ce débat a eu lieu en commission il y a quelques mois au préalable. A contrario de ses préopinants, il est d'avis que ce genre de problématique entre tout à fait dans les cordes des municipaux : il s'agit justement de politique. Il est important d'affirmer ses positions et de pointer les désagréments subis, ou qui restent encore à subir, si ce centre venait à être construit. Il ne comprend pas que le Conseil municipal ne souhaite pas se saisir de cette occasion afin d'envoyer, ne serait-ce qu'un maigre message, mais en tout cas d'être dans le trend de ceux qui ne soutiennent pas ce projet.

M. Lorentz demande le **vote nominal pour l'entrée en matière**. Il est suivi par trois autres personnes.

Amato Maurice	Ve	oui	Husanovic Sanida	MCG	Non
<u>Balestra Richard</u>	MCG	-	Iswala Placide	S	Abst.
Boccard Damien	Ve	oui	Lorentz Sébastien	LR	Non
Boccard Pierre	LR	non	Loureiro Daniel	S	Oui
Boccard Yolande	DC/ML	Oui	Lüthi Badia	S	Oui
Brocard Eric	S	Abst.	Murciano Claudine	Ve	Oui
Bucher Denis	Ve	Oui	Nobs Cyril	UDC	Non
<u>Clerc Tobias</u>	DC/ML	Oui	Rheiner Fabrice	MCG	Non
<u>Dournow David</u>	UDC	Non	Saratsiotis Louisa	Ve	Oui
Dimopoulos Elisa	S	Oui	Scandurra Alessandro	DC/ML	Oui
Fabre Michel	S	Oui	Schweizer Adriana	UDC	Non

**Séance du 25 mai 2021
tenue en séance ordinaire**

Fontanini Marco	S	Oui	Seeger Pascal	DC/VL	-
Gaetanino Marco	UDC	-	Serrano Philippe	LR	Non
Haldemann Jessica	LR	-	Squillaci Nicola	DC/VL	Oui
<u>Halimi Hysri</u>	S	-	Tschudi-Spiropulo A.	Ve	Oui
Hartmann Esther	Ve	Oui	<u>Um Esther</u>	Ve	oui
Hillemanns Hartmut	S	-			
Hubert Emile	UDC	non			

M. Grognuz annonce que l'entrée en matière est acceptée par 17 oui, 9 non et 2 abstentions.

M. Grognuz donne lecture de son rapport de commission :

"Rapport de la commission cohésion sociale et économie du 24 mars 2021, sous la présidence de M. Damien Boccard, en présence de M. Cornuz, conseiller administratif, M. Solai, secrétaire général, M. Denis Bucher et M. Seeger, résolutionnaires, de M. Barbey, professeur à la HEG Arc, M. Fontaine, géologue.

M. Boccard ouvre la séance et donne la parole au premier résolutionnaire, M. Bucher, qui nous explique les différents tenants et aboutissants de cette résolution, qui était à la base une motion présentée devant notre conseil municipal, en septembre dernier. Il avait préféré la retirer pour la modifier. M Bucher nous donne aussi quelques chiffres, notamment la taille du centre commercial, qui se rapproche de celle de Balexert, du nombre de places de parking qui avoisinerait les 2000 places. Il explique aussi que notre commune est la plus proche du futur centre commercial et se situe à moins de 3 km d'OPEN. Il s'ensuit une présentation des différents impacts que ce centre commercial aura sur les emplois, sur le trafic dans notre commune, les impacts écologiques et pour finir l'utilisation des terres arables. Il indique également que le Grand Conseil a été saisi d'un projet de motion pour s'opposer à cette construction. (Il a été voté depuis notre séance de commission).

M. Damien Boccard passe ensuite la parole à notre premier invité, M. Barbey, qui nous parle de la composition du tissu économique de notre commune. Et plus particulièrement, des emplois qui sont générés par le commerce de détails et la restauration à Meyrin, environ 1200 au total, soit 800 dans le commerce de détails. Il indique que la construction du centre commercial vise clairement la clientèle helvétique.

Le Président donne ensuite la parole à M. Fontaine, qui nous parle des effets négatifs sur l'Allondon ainsi qu'une autre petite rivière du pays de Gex, le Lion. Il nous explique également les différentes procédures juridiques, qui pourraient être actives pour s'opposer à ce centre commercial.

Le Président ouvre un premier temps de questions. Certains commissaires veulent en savoir davantage sur l'avance de la procédure d'opposition ou encore sur l'association que représente M. Fontaine. Un autre commissaire se questionne sur

l'avis de la population de St-Genis. M. Bucher explique qu'il est difficile de répondre à cette question vu que le système politique de nos voisins est bien différent du nôtre.

Après ce temps de question, le Président propose aux différents groupes politiques de se positionner sur cette résolution. Un commissaire s'inquiète des effets négatifs sur l'emploi, l'écologie et sur le social. Son groupe soutiendra la résolution.

Un autre groupe au contraire n'est pas convaincu du procédé utilisé et se demande si c'est bien le rôle de notre conseil de prendre position sur un tel sujet. Au contraire d'un autre groupe, qui pense que cela aura des conséquences très néfastes et est ravi du changement de position d'un autre groupe.

Pour finir, un autre commissaire s'interroge sur les actions que peut mener notre conseil administratif. M. Cornuz indique que le Conseil administratif peut déclarer politiquement son opposition, mais que cela n'a pas d'effet légal. Un autre commissaire soutiendra cette résolution, car selon lui, les effets négatifs sont beaucoup trop importants.

Le Président met au voix cette résolution qui est préavisée favorablement par 11 oui (3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL ; 2 UDC, 1 MCG) et deux abstentions (PLR).

La séance se termine à 20 :10."

M. Groguz se remercie pour son excellent rapport. *[Rires]*. Il fait part des amendements sur cette résolution. Il donne la parole à Mme Luthi afin qu'elle puisse exposer ses propositions d'amendements.

Mme Luthi déclare :

"Pour la première décision, j'ai juste introduit le mot « soutenir » afin d'appuyer la marge de manœuvre de la Commune.

En ce qui concerne la deuxième décision, je trouve qu'il est très important que la Commune fasse part de son inquiétude concernant les conséquences de la construction du centre Open. Le but est de s'aligner publiquement à la vision politique du Canton, voire de la Confédération. D'autant plus que la Commune reste concernée puisqu'elle se trouve à la frontière de la région concernée par cette construction.

En résumé, cela donne :

- 1) Au point 1 du dispositif : ajouter "**à déclarer son soutien à l'opposition**" lancée contre le centre commercial « OPEN » situé à moins de 3000 mètres de la Commune ;
- 2) Ajouter un nouveau point 2 au dispositif : **à communiquer son inquiétude, par rapport à tous les dégâts conséquents sur l'environnement, dans différents supports médiatiques.**

M. Bucher déclare que les Verts soutiendront ces amendements étant donné qu'ils ne vont pas à l'encontre de la volonté des Verts de marquer leur opposition à ce projet.

Plus personne ne souhaitant faire de remarques sur les amendements, **M. Groguz** met aux voix le premier d'entre eux :

1^{er} amendement : ajouter **"a déclaré son soutien à l'opposition lancée contre..."**, qui est accepté par 19 oui et 9 abstentions et 0 non.

Puis, il soumet au vote le deuxième amendement : **"à communiquer son inquiétude sur l'environnement sur tous les supports médiatiques..."**, qui est accepté par 19 oui et 9 abstentions et 0 non.

Mme Luthi donne la position du PS :

"En octobre de l'année passée, le parti socialiste a refusé la motion de MM. Bucher et Seeger concernant le centre Open. Notre refus a été longuement argumenté et finalement, la voix de la sagesse l'a emportée, puisque la motion a fini par être retirée par ses auteurs pour la réexaminer et mieux l'adapter à la réalité de notre marge de manœuvre dans une telle action.

Et si aujourd'hui, le parti socialiste adhère à la nouvelle résolution sur le même sujet, c'est que la donne a bien changé. En effet, comme vous pouvez le remarquer, les amendements apportés par le parti socialiste ont permis d'amener des éléments pertinents afin de rendre la résolution plus réaliste en offrant à la Commune la possibilité d'agir en toute légalité. Soutenir une opposition n'est pas la même chose que de l'engager. La première est un droit, mais la deuxième est une ingérence dans les affaires d'un autre territoire. Je rappelle également que le parti socialiste avait mentionné sa déception du projet d'un tel centre pour toutes les conséquences sociales, économiques et environnementales qu'il engendrerait. Je tiens à souligner que ce dernier paramètre reste le plus important. En effet, la qualité de nos cours d'eau sera péjorée étant donné que l'Allondon prend sa source en France. Celle-ci n'hésite pas à développer les constructions des centres commerciaux tout près des affluents qui s'y déversent. Le centre commercial Open prévu dans la zone d'activités (ZAC) de l'Allondon à Saint-Genis, qui se situe entre la rivière et son affluent, le Lion.

Cela péjore la qualité de l'eau par des apports excessifs de substances organiques, par des apports diffus de substances toxiques et de plus, le lit serait colmaté par les particules provenant de l'imperméabilisation des sols. À savoir que ce dernier point influencerait énormément le régime hydrologique des cours d'eau du Lion et de l'Allondon. Le centre Open est prévu sur une zone humide, qui va être asséchée par cette construction, suite à l'imperméabilisation du terrain, et comme elle se trouve en tête du bassin de l'Allondon, les conséquences sur le cours d'eau seront inévitables et dramatiques.

Il est vrai que le projet Open constitue une réelle menace sur la plaine alluviale, la source de l'Allondon et son hydraulique, l'impact sur la qualité de nos milieux naturels et sur notre qualité de vie est évident.

Pour conclure ma prise de position, je pointe que la construction de ce centre commercial présente des enjeux de taille en termes d'économie, de social, de nuisances et d'écologie. L'affaire étant entre les mains des autorités fédérales afin de mettre la France devant sa responsabilité d'honorer les conventions de protection des eaux, nous jugeons qu'il est très important que notre commune soutienne l'opposition émise par les entités françaises, et fasse savoir son inquiétude par rapport à cette construction.

Le parti socialiste soutient cette résolution par sa majorité en laissant la liberté de vote à son groupe."

M. Lorentz fait part de la position du PLR :

"Le projet du centre commercial OPEN est situé sur la commune de Saint-Genis-Pouilly en France. S'opposer à ce projet est une ingérence dans les affaires de la commune de Saint-Genis-Pouilly. D'ailleurs, il en serait de même pour des constructions en cours ou des projets ailleurs en France.

De plus, il est utile également de rappeler que Monsieur Hubert Bertrand, actuel maire de Saint-Genis-Pouilly, est un élu socialiste (divers gauche) qui a été un habitant de Meyrin pendant de nombreuses années.

Enfin, il garde avec notre commune un très fort attachement qu'il témoigne par plusieurs invitations envoyés à notre conseil.

Pour revenir sur le fond de cette résolution, les travaux de la commission n'ont pas apporté la confirmation que le Conseil fédéral, respectivement le Conseil d'Etat, avait autorisé la commune de Meyrin à agir dans une relation diplomatique avec la France.

De plus, les conventions conclues par la Suisse ne donnent pas plus de légitimité d'agir de notre commune.

Les relations avec l'étranger, donc les affaires étrangères, relèvent de la compétence de la Confédération (art. 54 cst-CH). Selon l'article 55 al. 1 cst-CH « Les cantons sont associés à la préparation des décisions de politique extérieure affectant leurs compétences ou leurs intérêts essentiels ». Enfin, au terme de l'article 56 al. 3 cst-CH : « Les cantons peuvent traiter directement avec les autorités étrangères de rang inférieur ; dans les autres cas, les relations des cantons avec l'étranger ont lieu par l'intermédiaire de la Confédération. »

Dans tous les cas les relations avec l'étranger ne sont pas, de par la loi, du ressort communal.

Les explications données en commission sur le fait que l'envoi d'une simple lettre n'a pas de portée juridique est erroné, puisqu'elle provient d'une autorité exécutive ou délibérative d'une commune suisse, soit le Conseil administratif ou le Président du Conseil municipal, donnant une opinion politique pour ou contre un projet dans le pays voisin. C'est essentiellement par l'échange de correspondance que fonctionne la diplomatie et les relations avec l'étranger.

Cependant, il ne fait aucun doute que le Grand Conseil, respectivement le Conseil d'Etat, ont des compétences déléguées par la Confédération suisse afin d'agir et de défendre nos intérêts auprès des autorités compétentes chez nos voisins français.

Mais dans ce cas, pourquoi s'opposer uniquement au projet du centre commercial OPEN et pas aux projets de constructions d'habitations et de zone commerciales, artisanales et industrielles du côté de Ferney-Voltaire, qui sont plus proches à vol d'oiseau de notre commune ?

Compte tenu de la dimension des projets en cours du côté de Ferney-Voltaire, ils auront un très fort impact sur la circulation routière, la pollution sonore et de l'air de notre commune. Mais également, ils vont détruire de la zone agricole, de la zone de forêt et des zones humides du Grand Genève.

Enfin, nous pourrions également nous intéresser aux projets un peu plus éloignés de notre commune dans le Grand Genève, mais qui ont également de fort impact direct et indirect.

Finalement, cette résolution apporte quelques bonnes idées, en particulier d'utiliser la zone artisanale et industrielle afin d'effectuer des constructions et ainsi de

protéger la zone agricole, de forêt et les zones humides, qui sont en train de diminuer dans le Grand Genève.

Malheureusement, il serait préférable d'abord, comme dit l'expression, de balayer devant sa porte, car le quartier des Vergers a été construit sur une zone agricole et de verdure. Par conséquent, cette construction a contribué à diminuer ces zones dans le Grand Genève.

Le groupe PLR votera NON à cette résolution, qui n'est pas de la compétence de la Commune, qui ne contribue pas au bien-être des Meyrinoises et des Meyrinois, compte tenu des très nombreux autres projets et constructions en cours dans les environs immédiat en France voisine et invite les autres groupes à faire de même pour préserver l'image politique de notre Commune."

*[Le vote nominal pour le **vote de cette résolution** est demandé à nouveau par le PLR].*

Personne ne souhaitant reprendre la parole sur cet objet, le président soumet au vote la **résolution n° 2021-03 amendée**,

présentée par MM. Denis Bucher et Pascal Seeger au nom des groupes Verts et PDC-VL, demandant d'affirmer l'opposition de la commune de Meyrin au projet de centre commercial « OPEN »

Vu l'article 73 de la Constitution fédérale stipulant que la Confédération et les cantons œuvrent à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain ;

Vu l'article 76 de la Constitution fédérale stipulant que la Confédération légifère sur la protection des eaux, sur le maintien de débits résiduels appropriés et pourvoit à la lutte contre l'action dommageable de l'eau ;

Vu l'article 157 de la Constitution de la République et canton de Genève stipulant que l'État protège les êtres humains et leur environnement ;

Vu l'article 159 de la Constitution de la République et canton de Genève stipulant que l'approvisionnement en eau est garanti en quantité et qualité suffisantes et que cette ressource doit être préservée et économisée ;

Vu la Convention d'Aarhus relative au droit d'accès à l'information sur l'environnement et à la participation du public au processus décisionnel, et l'absence de consultation sur le territoire de la commune de Meyrin quant au projet « OPEN » ;

Vu la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (dite Convention d'Espoo) adoptée le 25 février 1991 à Espoo (Finlande), en vigueur en Suisse depuis et dans tous les Etats voisins ;

Vu la valeur biologique indiscutable de la rivière et de la réserve naturelle du Vallon de l'Allondon et les protections dont l'ensemble bénéficie aux niveaux international, national et cantonal ;

- site reconnu par la Convention de Ramsar ;
- paysage d'importance nationale (IFP) ;
- réserve d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM) ;
- zone alluviale d'importance nationale (OZA) ;
- sites de reproduction des batraciens d'importance nationale (OBat) ;
- sites de prairies sèches d'importance nationale (OPPS) ;
- site Emeraude (complexe alluvial du Rhône genevois) ;
- sites prioritaires de flore et de faune (LPN) ;

Vu l'ordonnance fédérale sur la pêche (OLFP) ;

Vu la loi sur la biodiversité du canton de Genève (LBio ; M 5 15) ;

Vu la loi sur les eaux du canton de Genève (LEaux-GE ; L 2 05) ;

Vu la renaturation du cours d'eau et des moyens alloués par le fonds cantonal de renaturation ;

Vu le projet d'agglomération transfrontalier et ses objectifs ;

Vu le « Protocole d'accord transfrontalier pour la gestion de l'eau » signé en 2012 et ses objectifs ;

Vu les schémas de protection des eaux genevois et français (SPAGE et SDAGE) dans lesquels sont inclus l'Allondon et ses affluents ;

Vu le contrat Vert-Bleu « Mandement-Pays de Gex » signé en 2016 ;

Vu la réponse du Conseil d'Etat à la QUE 1375 du Grand Conseil en 2020 : « Le silence de l'Etat face à l'agonie des cours d'eau est assourdissant » ;

Vu la réponse du Conseil d'Etat à la QUE 51 du Grand Conseil en 2013 : « L'Allondon : biotope d'importance nationale en Suisse, décor de centre commercial en France » ;

Vu l'importance de l'augmentation de trafic annoncée, en grande partie transfrontalier et transitant par la commune de Meyrin ;

Vu les financements fédéraux ferroviaires et d'agglomération qui, à l'opposé, ont pour objectif d'inciter les modes de déplacement en commun (Léman express, prolongement des lignes de tramways) et de mobilité douce (voies vertes) comme alternatives à la voiture individuelle ;

Vu la loi sur le CO₂ qui invite les acteurs à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre étant en contradiction avec l'importation de matières manufacturées à de grandes distances sans respect des mêmes critères environnementaux ;

Vu la motion M 2741 votée par le Grand Conseil genevois ;

Vu l'avis du Conseil Fédéral du 3 février 2021 ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 25 mai 2021,

D E C I D E

PAR 19 OUI ET 9 NON

- 1) à déclarer son soutien à l'opposition lancée contre le centre commercial « OPEN » situé à moins de 3000 mètres de la Commune,
- 2) à communiquer son inquiétude, par rapport à tous les dégâts conséquents sur l'environnement, dans différents supports médiatiques,
- 3) d'adresser un courrier circonstancié aux autorités françaises concernées afin de leur demander plus d'informations sur l'impact de ce projet – notamment les impacts sur les nappes phréatiques et cours d'eaux et les conséquences sur le trafic routier – et d'y formuler officiellement son opposition, notamment en vertu de la Convention d'Espoo,
- 4) d'informer le Conseil d'État de ces démarches.

Amato Maurice	Ve	oui	Husanovic Sanida	MCG	Non
<u>Balestra Richard</u>	MCG	-	Iswala Placide	S	Abst.
Boccard Damien	Ve	oui	Lorentz Sébastien	LR	Non
Boccard Pierre	LR	non	Loureiro Daniel	S	Oui
Boccard Yolande	DC/VL	Oui	Lüthi Badia	S	Oui
Brocard Eric	S	Abst.	Murciano Claudine	Ve	Oui
Bucher Denis	Ve	Oui	Nobs Cyril	UDC	Non
<u>Clerc Tobias</u>	DC/VL	Oui	Rheiner Fabrice	MCG	Non
<u>Dournow David</u>	UDC	Non	Saratsiotis Louisa	Ve	Oui
Dimopoulos Elisa	S	Oui	Scandurra Alessandro	DC/VL	Oui
Fabre Michel	S	Oui	Schweizer Adriana	UDC	Non
Fontanini Marco	S	Oui	Seeger Pascal	DC/VL	-
Gaetanino Marco	UDC	-	Serrano Philippe	LR	Non

**Séance du 25 mai 2021
tenue en séance ordinaire**

Haldemann Jessica	LR	-	Squillaci Nicola	DC/VL	Oui
<u>Halimi Hysri</u>	S	-	Tschudi-Spiropulo A.	Ve	Oui
Hartmann Esther	Ve	Oui	<u>Um Esther</u>	Ve	oui
Hillemanns Hartmut	S	-			
Hubert Emile	UDC	non			

* * *

6. Résolution n° 2021-02 présentée par Alejandra Tschudi Spiropulo, au nom des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, Marco Fontanini, au nom des Socialistes de Meyrin-Cointrin et Tobias Clerc au nom des PDC-VL demandant que les restaurants scolaires offrent une alternative végétarienne lors des repas carnés

Mme Tschudi présente la résolution :

"Je laisserai très volontiers aux deux co-résolutionnaires le plaisir de vous convaincre de soutenir cette résolution demandant qu'une alternative végétarienne soit proposée à chaque repas dans la restauration scolaire et donc également dans les espaces de vie enfantine.

Je le ferai d'autant plus volontiers que j'ai déjà présenté une résolution identique il y a sept ans, qui, malheureusement, n'a pas obtenu de majorité au sein de notre Conseil.

Pourquoi donc revenir à la charge ?

Essentiellement, parce que nous sommes convaincus qu'en sept ans les mentalités ont évolué et aussi, parce qu'il y a sept ans, notre résolution avait été perçue par les autres partis comme un outil de campagne électorale, ce qu'elle avait d'ailleurs été, à l'insu de notre plein gré et au-delà de nos espérances, puisque l'écho qu'elle avait suscité nous a valu pas moins de 5 articles dans la Tribune de Genève. Même nous, les Vert.e.s, n'avions pas imaginé à quel point nous soulevions un thème de société important. Mais, bien que notre argumentation portât alors sur le droit de chaque enfant à une alimentation saine et équilibrée et sur la liberté de choix des parents d'opter pour un repas carné ou non pour leurs enfants, les débats au sein de notre conseil avaient dégénéré alors en un débat pour ou contre la viande.

La liberté de choix et le droit à une alimentation équilibrée pour toutes et tous nous semblait être une revendication libérale et donc autant de gauche que de droite, mais cela n'a pas été vécu comme tel par le Conseil municipal de l'époque.

Qu'est-ce qui a changé aujourd'hui qui justifie une nouvelle résolution ?

- 1) Le fait de pouvoir manger de la viande à chaque repas a longtemps été perçu comme une victoire sur la malnutrition de la pénurie. Or, depuis quelques années, ce n'est plus le cas. On se bat aujourd'hui chez nous plutôt, contre la malnutrition de l'abondance. On a pris conscience que les gens chez nous

souffrent aujourd'hui de manger trop de sucre, trop de sel, trop de produits carnés. Cette prise de conscience a pour conséquence que les parents se soucient beaucoup plus qu'il y a sept ans de la qualité de la nourriture qui est servie à leurs enfants. Le nombre de familles végétariennes a augmenté considérablement et les parents végétariens revendiquent, à juste titre, que leurs enfants bénéficient également d'un repas protéiné.

- 2) Cette prise de conscience est également liée à une inquiétude réelle sur notre approvisionnement alimentaire dans le futur. En effet, le changement climatique, l'appauvrissement des sols, l'effondrement de la biodiversité rendent nécessaire d'affecter, à l'avenir, la production agricole en priorité à des aliments consommables par les humains plutôt qu'aux animaux d'élevage industriel. Cela implique de réduire progressivement la proportion de protéines animales dans nos assiettes et, en tous cas, de ne pas stigmatiser celles et ceux qui ont opté pour une alimentation végétarienne. Leurs enfants ont le même droit à une alimentation équilibrée.

Les cuisines scolaires sont aussi un lieu de sensibilisation et de formation à une alimentation saine et respectueuse de l'environnement. Elles sont donc aussi tout à fait indiquées pour susciter l'intérêt et le goût pour les protéines végétales.

- 3) Cette évolution sociétale se reflète également dans cette nouvelle résolution qui se distingue de celle d'il y a sept ans, notamment par le fait qu'elle est portée, non plus par un seul parti, mais par trois. C'est donc avec grand plaisir que je vous invite à lui accorder un bon accueil. Les résolutionnaires vous proposent un vote immédiat de cette résolution compte tenu du fait que sa faisabilité (déjà éprouvée ailleurs) ne fait pas de doute et que sa concrétisation n'est pas de notre compétence. Ce qui est en revanche de notre compétence, c'est d'exprimer notre souhait d'une mise en œuvre rapide pour la rentrée scolaire de cet automne."

M. Grognuz demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. **Le président** annonce que le Bureau propose un vote immédiat. Il demande si certains s'opposent au vote immédiat.

M. Lorentz propose, au nom du PLR, un renvoi en commission alimentation durable.

Le président en prend note et demande s'il y a d'autres propositions de renvoi en commission, ce qui n'est pas le cas.

M. Grognuz soumet alors au vote le **renvoi en commission alimentation durable** qui est refusé par 25 non et 3 oui. Par conséquent, le vote immédiat est accepté.

Mme Schweizer annonce que l'UDC est tout à fait d'accord d'instaurer un menu végétarien de plus, quand il y a un repas carné prévu. L'UDC va voter favorablement, mais demandera un bilan après 8 mois.

M. Lorentz annonce :

"Le groupe PLR est favorable à la diversité des expériences culinaires pour toutes et tous et à tous les âges.

De plus, une alternative végétarienne permet de respecter la liberté individuelle, soit de favoriser l'égalité de chacune et de chacun dans le choix des repas au sein des restaurants scolaires de notre commune.

Ce choix permettra de renforcer encore notre politique d'égalité et de non-discrimination dans notre commune.

Cependant, cette offre alternative doit être étudiée par l'administration et par la commission alimentation durable.

Malgré le refus du renvoi en commission alimentation durable, pour les raisons susmentionnées, le groupe PLR votera quand même favorablement cette résolution, et invite les autres groupes à faire de même."

M. Fontanini donne la position du PS :

"Le groupe des socialistes de Meyrin-Cointrin, soucieux de faire évoluer la Commune avec les préoccupations de ses administrés, notamment en matière d'équilibre alimentaire des enfants et des modes de vie de leurs familles, soutient, sur le fond et dans la forme, cette résolution qui s'inscrit de manière pertinente dans le programme de législature et encourage les autres formations politiques à en faire de même."

M. Clerc remercie Mme Tschudi pour son magnifique résumé et enchaîne sur la prise de position du PDC/VL :

"Qui n'a pas entendu parler de la maxime « *Que la nourriture soit ta médecine* » ou encore « *Nous mangeons ce que nous sommes* », deux citations faussement attribuées à Hippocrate ? Si l'auteur de ces citations n'est pas l'un des pères fondateurs de la médecine, elles ne sont pourtant pas dénuées de sens et Hippocrate y faisait référence en matière notamment d'enchaînement de causalité de l'environnement dans lequel évolue l'homme.

En matière de nourriture saine et équilibrée, la Commune et son prestataire font déjà preuve de nombreux efforts, notamment en suivant les préceptes de la fourchette verte et le groupe DC-VL les saluent. Par cette résolution, nous souhaitons permettre de rendre accessible une nourriture de qualité et équilibrée en proposant à tous les repas une portion protéinée végétarienne et nous vous invitons à le rendre possible !"

M. Rheiner déclare que le groupe UDC...

M. Grognuz rectifie ce dernier et imagine qu'il voulait dire le groupe MCG.

M. Rheiner annonce, pour plaisanter, qu'il va peut-être changer...*[Rires]* Il déclare que le groupe MCG va voter à contrecœur cette résolution, car il s'inquiète du gaspillage alimentaire induit par une alternative végétarienne à chaque repas et les coûts impliqués par rapport à ces changements, notamment par l'engagement de diététiciens qui vont devoir vérifier l'apport protéinique de l'alternative végétarienne. En effet, il s'inquiète de l'apport vitaminique essentiel difficilement remplaçable dans un régime sans viande, car tout n'est pas que lipides, glucides et protides.

Mme Schweizer se demande si elle a mal compris, mais la résolution mentionne « que la restauration scolaire offrant une alternative végétarienne lorsque des repas

carnés sont proposés ». Par conséquent, si ce n'est pas le cas, il n'y a pas besoin d'alternative végétarienne. Elle demande si elle a bien compris.

Mme Tschudi donne l'exemple d'un menu proposé au restaurant scolaire composé de cordons bleus, patates au four et salade. Les enfants qui ne mangent pas de viande n'ont droit qu'aux patates et à la salade. Alors qu'un steak végétarien, un morceau de fromage ou des lentilles feraient l'affaire pour en faire un repas équilibré.

Personne ne souhaitant reprendre la parole sur cet objet, **le président** soumet au vote la **résolution n° 2021-02**,

présentée par Alejandra Tschudi Spiropulo, au nom des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, Marco Fontanini, au nom des Socialistes de Meyrin-Cointrin et Tobias Clerc, au nom des PDC-VL, demandant que les restaurants scolaires offrent une alternative végétarienne lors des repas carnés

Vu le point 3 du programme de législature 2020-2025 du Conseil administratif, qui vise à favoriser et rendre accessible une alimentation saine et durable (pour toutes les générations) ;

Vu que les restaurants scolaires sont un acteur important de la santé publique ;

Vu les recommandations de l'OMS pour tous les acteurs de la santé publique formulées notamment dans la « Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé » adoptée en 2004 ;

Vu que de plus en plus de parents expriment le souhait que leurs enfants reçoivent une alimentation saine, équilibrée et, si possible, issue de production locale ;

Vu qu'aujourd'hui un repas végétarien est tout autant dans la norme qu'un repas avec viande ;

Vu que tous les enfants doivent recevoir quotidiennement un apport équilibré, aussi en termes de protéines ;

Vu qu'aujourd'hui les trois quarts du temps, un menu avec viande est imposé aux enfants sans aucune alternative végétarienne protéinée. De ce fait, des enfants n'ont pas accès à un repas équilibré ;

Vu que le nombre de familles qui renoncent à la consommation de viande augmente ;

Vu qu'il relève des tâches de l'école de sensibiliser les élèves à une alimentation saine et équilibrée, ainsi qu'au développement durable ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 25 mai 2021,

DECIDE

PAR 28 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

de demander au Conseil administratif de mettre en place, avec les partenaires concernés, un système permettant aux restaurants scolaires de proposer, à chaque repas, une alternative végétarienne.

* * *

Nouveaux objets

7. Délibération n° 2021-10 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 510'000.- destiné à l'élaboration d'un projet d'aménagement de l'espace public au niveau de l'avenue de Vaudagne, la rue des Vernes et l'avenue François-Besson.

M. Cornuz explique qu'il est temps de poursuivre les aménagements prévus par ailleurs dans la Cité. Certains ont déjà été réalisés avec des modérations de trafic et des mesures pour l'améliorer afin de s'assurer d'une circulation harmonieuse entre tous les usagers. Cette délibération vise le secteur de l'avenue de Vaudagne, la rue des Vernes et de l'avenue François-Besson, qui se trouvent être des tronçons interdépendants. L'idée est de travailler également sur les coutures avec le quartier des Vergers, lequel débouche par le parc des Arbères sur l'avenue de Vaudagne. L'entrée du parking donne sur la rue des Vernes à côté de la patinoire et ces secteurs ont besoin d'être repris en main par rapport à une circulation qui est parfois assez compliquée, notamment au niveau des équipements publics, Maison Vaudagne, Jardin Robinson ainsi que le stade de football de Corzon qui accueille actuellement l'école de football.

Pour toutes ces raisons, il est demandé de pouvoir étudier ce crédit d'étude afin de comprendre les détails de cet investissement. Une ébauche de cette transformation du secteur avait été abordée lors d'une commission du développement urbain. La réalisation de ces aménagements permettra d'obtenir des subventions fédérales puisque ce projet s'inscrit dans le projet d'aménagement IV (le PA IV).

Etant donné qu'il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière, **M. Grognez** annonce que le Bureau propose un renvoi en commission travaux publics, planifiée le 10 juin prochain.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **le président** met aux voix le **renvoi en commission des travaux publics, qui est accepté à l'unanimité.**

* * *

8. **Délibération n° 2021-15 relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 35'549.50 (salaire avec un début de contrat au 1^{er} octobre 2021 + charges sociales) destiné à la création d'un poste de coordinateur-trice technique à durée indéterminée pour un équivalent en taux d'activité de 100%.**

M. Tremblet déclare que cette délibération découle de deux raisons principales : premièrement, du fait que les infrastructures se complexifient, que de nouveaux projets se concrétisent et que les associations sont de plus en plus demandeuses. Deuxièmement, la direction de service n'a pas évolué depuis de nombreuses années. Le responsable de service est régulièrement surchargé, ce qui a conduit à son absence totale entre juillet et décembre 2020, puis, il est revenu à 20% en janvier. Aujourd'hui, il a pu augmenter à 40%, mais son retour à 100% n'est pas prévu avant l'automne. Une réflexion poussée a eu lieu entre le secrétaire général, le responsable de service et lui-même dans l'optique de préparer son retour dans les meilleures conditions. Cela a débouché sur une réorganisation du service pour éviter les risques opérationnels avec l'organigramme actuel. L'option retenue est de nommer un adjoint opérationnel pour décharger le responsable de service d'un certain nombre de tâches, en particulier, l'aspect technique et l'exploitation des installations. Le responsable pourra ainsi se consacrer aux projets à venir, aux clubs et aux associations ainsi qu'à la gestion de Maisonnex et du centre sportif des Ailes. L'urgence de pouvoir le faire pour l'automne, plutôt que d'attendre le budget 2022, se comprend par le fait que l'on espère que le responsable pourra revenir à 100% à ce moment-là. Il propose de renvoyer cet objet en commission administration générale, qui a déjà été fixée au 3 juin prochain.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Grognoz** annonce que le Bureau propose un renvoi en administration générale. Il passe ensuite au vote du **renvoi en commission administration générale**, qui est accepté par 28 oui, soit à l'unanimité.

* * *

9. **Délibération n° 2021-12a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020. Rapport de la commission des finances (T. Clerc, DC/VL).**

et

10. **Délibération n° 2021-13a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir. Rapport de la commission des finances (T. Clerc, DC/VL).**

M. Clerc donne lecture du rapport des finances :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Madame la Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs

**Séance du 25 mai 2021
tenue en séance ordinaire**

du public, Chers représentants de la presse, voici le rapport de commission à la suite des 6 séances consacrées aux comptes 2020. Ces commissions ont eu lieu les 29 avril, 4 et 6 mai 2021.

En guise d'introduction, j'aimerais vous emmener dans les méandres de ces six séances de commission destinées à l'étude des comptes 2020. Tout d'abord, permettez-moi de vous présenter le chef d'orchestre, M. Maurice Amato, président de la commission des finances, remplacé pour la première commission par M. Damien Boccard. Passons maintenant à notre soliste, maître de ces mouvements comptables, Madame Sandra Favre de Oliveira, secrétaire générale adjointe et responsable des finances. Imaginez maintenant la fosse avec ses 34 conseillers municipaux, ses trois conseillers administratifs, le secrétaire général, une personne pour prendre le procès-verbal, le tout en ligne, en visio-conférence. Les politiciens de milice que nous sommes sont maintenant rompus à la tâche et l'exercice fut réussi. Cependant, je vous laisse imaginer tout ce beau monde derrière son ordinateur en train d'étudier un document de 665 pages, de 65'000 lignes, de près de 360'000 mots et de plus de 2 millions de caractères, chiffres compris. Vous l'aurez compris, nous allons parler de chiffres !

Et quand on parle de chiffres pendant plusieurs heures d'affilées, il arrive parfois des scènes un peu cocasses avec notamment notre soliste qui s'inquiète après une symphonie de notes comptables. Elle nous demande « Est-ce que vous m'entendez encore ? » « Est-ce que vous suivez encore ? » ou « Est-ce que tout le monde s'est endormi ? ». Craintes légitimes, il faut s'accrocher pour garder une attention maximale pour l'étude des comptes 2020.

Il est à noter que c'est seulement le deuxième rapport des comptes au format MCH2, comprenez par-là modèle comptable harmonisé, deuxième du nom. Les comptes 2019 ayant été covidés d'après l'expression consacrée et validé directement par le Conseil d'Etat sans passer devant le Conseil municipal.

Voilà, le décor est planté, entrons dans le vif du sujet et parlons chiffres, parlons bien.

Au bilan, le total à l'actif et au passif est de CHF 377'840'615.19. A l'actif, à signaler les prêts à hauteur de 4,5mio à des communes (Blenio TI et Grandson VD) et au passif, un engagement à court terme passé à long terme. Le capital propre de la commune reste stable à un peu plus de 300 millions.

Au compte de résultat, Mme Favre de Oliveira, passe en revue les différents comptes de charges et précise les non dépensés. Au total, c'est près de 7,5mio de francs non dépensés en 2020. Principalement en charges de personnel, notamment pour des raisons de report d'engagement ou non-engagement de travailleurs temporaires. Ce montant s'explique également par les charges de biens et services qui diminuent de près de 3,5mio en raison des non dépensés pour le matériel et les marchandises, comme les fournitures de bureau, imprimés et autre honoraires. Cependant, certaines charges viennent à augmenter, surtout celles en liens avec l'installation de dispositifs sanitaires anti-covid, informatique et matériels.

Côté produits d'exploitation, c'est un manque à gagner de 6,4mio de francs. Ce montant s'explique notamment en raison des variations des revenus fiscaux. Tout d'abord, un manque à gagner de 3,7mio notamment en raison des baisses des recettes fiscales sur les personnes physiques pour 2,9mio et sur les personnes morales pour 6,3mio. Ces chiffres sont impactés par deux éléments : tout d'abord

le Covid-19 qui a fortement impacté les bénéfices des entreprises (lorsqu'il y en a) et deuxièmement le passage à RFFA qui se fait également sentir. Ce qui rend ce manque à gagner supportable pour 2020 provient notamment d'une résolution de litiges entre 2015 et 2019 concernant la taxe professionnelle pour un montant positif de 7,2mio. Outre les revenus fiscaux, le manque à gagner des produits d'exploitation s'explique également dans la catégorie des taxes. Notamment avec les différents manques à gagner en termes de billetterie, vente de repas, écolage des crèches, recettes des amendes, etc.

En conséquent, la Commune fait face à une perte réelle d'activités de 4mio, ce qui est tout de même moins que ce qui était budgété. D'autres communes font face à des écarts plus importants et Mme Favre de Oliveira explique qu'idéalement, il faudrait avoir un écart nul ou positif. En prenant en compte les revenus financiers et les charges financières, le résultat opérationnel est un bénéfice de CHF 527'689.17.

Madame Favre de Oliveira passe en revue le tableau de trésorerie, avec une variation de liquidités de 8,5mio notamment due à des amortissements et variations dans le patrimoine administratif et financier.

Nous passons ensuite à l'analyse des capitaux propres qui ne varient quasiment pas.

Viennent-ensuite, les tableaux des provisions avec le report des heures supplémentaires et vacances du personnel de l'administration pour un montant de 1,6mio ainsi que la dissolution d'une provision de 1,6mio pour montants dus au GIAP. Plusieurs commissionnaires posent des questions concernant le montant des provisions pour heures supplémentaires. Madame Favre de Oliveira répond que ces montants sont le cumul de plusieurs années et que le report des engagements initialement pensé pour absorber une partie de ces heures ne s'est pas fait, ce qui explique pourquoi ce montant n'a pas diminué entre 2019 et 2020.

Lors de la deuxième séance de commission, Mme Favre de Oliveira s'arrête sur les tableaux des participations, des garanties et engagement conditionnels et des immobilisations. Le patrimoine administratif de la Commune se monte au 31.12 à CHF 237'967'640.89.

Sont ensuite étudiées les délibérations clôturées en 2020 et celles ouvertes en 2020. Un commissaire remarque que les délibérations sont souvent clôturées avec un non-dépensé. Mme Favre de Oliveira explique que les écarts sont faibles et que lorsqu'ils sont plus importants, c'est notamment à cause de la difficulté d'estimer le montant lors de la préparation du projet. Aussi, l'administration préfère clôturer une délibération, qui est une autorisation de dépenser, sur un petit solde positif que de devoir repasser devant le Conseil municipal pour une demande de rallonge. Les délibérations ouvertes intègrent également les chantiers en cours lancés en 2019 et celles ouvertes en 2020, on en dénombre un peu plus d'une quarantaine.

Le patrimoine financier de la Commune est étudié et on nous signale qu'aucune délibération y relative sera clôturée en 2020. Des charges pour la ferme de la Planche et le parking des sports et Vergers-Arbères se montent à 1,5mio.

L'annexe suivante vient apporter des éléments de réponse quant aux délibérations ouvertes depuis plus de 5 ans et non clôturées, qui se montent à un peu moins d'une trentaine.

En matière d'emprunt, la Commune à un solde de 40mio auprès de trois partenaires différents.

L'annexe suivante est spécifique à 2020 et fut souhaitée par le Service des affaires communales, le SAFCO, qui demande à la commune de Meyrin une annexe spéciale pour expliquer l'effet du Covid-19 sur les comptes présentés ce soir. Un commissaire demande de quelle manière ces chiffres sont produits. Mme Favre de Oliveira répond que les services avaient reçu la consigne de marquer chaque ligne si celle-ci était en lien avec le Covid-19.

Sans rentrer dans les détails de chaque ligne, les effets du Covid-19 sur les finances communales peuvent être résumés ainsi. La diminution de charges est liée aux annulations des événements, au report d'engagement de personnel, à moins de matériel de bureau. L'augmentation de certaines charges est expliquée par les frais d'annulation d'événements, la reprogrammation des activités, notamment le 1er Août, le fait de devoir changer de mode de fonctionnement et de se réinventer, mais également pour des frais d'entretien des bâtiments et le nettoyage des bâtiments à cause des mesures d'hygiène très élevées. Les diminutions des produits sont dues aux prestations comme les piscines et autres activités sportives non réalisées, aux remboursements ou à la non-perception de prestation non-utilisées, ou encore à la gratuité du loyer pendant l'arrêt obligatoire de l'activité de certains partenaires. Cette annexe donne lieu à plusieurs questions des commissaires qui demandent des précisions de traitement ou de fonctionnement de l'un ou de l'autre service de l'administration et de ses activités.

Au chapitre des indicateurs financiers, la plupart d'entre eux sont évalués entre moyen et très bon.

L'annexe suivante regroupe les crédits budgétaires supplémentaires pour 2020 qui proviennent d'éléments souvent non-estimable ou difficilement, et dont la dépense est nécessaire.

Les commissions suivantes lancent l'étude et l'analyse des comptes détaillés sous la forme suivante de 8 fonctions et de 3 natures. Ces éléments sont présentés aux commissaires et Mme Favre de Oliveira s'arrête sur les montants qui font apparaître des grosses différences entre 2019 et 2020 ou entre le montant budgété et celui réellement dépensé ou encaissé. Les commissaires posent surtout des questions de compréhension ou de précision.

Nous arrivons à la fin du rapport et pour le conclure, je souhaiterais reprendre quelques chiffres avant de passer aux résultats des préavis des délibérations.

Les chiffres essentiels sont, pour 2020, les suivants.

A Meyrin, la population est de 26'157 habitants (+2%), les places en crèche au nombre de 362 à la journée et 76 places en crèches à temps partiel. A l'école primaire, c'est 2'356 enfants qui fréquentent les bancs de la 1P à la 8P ce qui représente une augmentation de 2%, en ligne avec l'augmentation de la population. La commune de Meyrin recense 369 ETP réels au 31 décembre, soit une augmentation de 6% et dénombre 2'158 contribuables à la taxe professionnelle communale, une augmentation de 8%.

Au niveau financier, on a donc 115'999'303 francs de recettes et 115'471'613 de charges pour un boni de 527'689 francs.

La dette est stable à 40mio et les investissements nets à 5'343'952 francs. Le taux des centimes additionnels est à 44, avec une valeur du centime à 1'663'082.

Les impôts sur les personnes physiques ont produit 55'016'576 francs et les impôts sur les personnes morales ont produit 18'159'020 francs. La taxe professionnelle communale a produit 21'132'100 francs et la péréquation financière intercommunale est à 1'981'179, en diminution de 8%.

Préavis de commission - Délibérations n^{os} 2021-13 et 2021-12.

Le Président propose de préavisier tout d'abord la délibération n° 2021-13 qui ouvre un crédit d'engagement complémentaire de CHF 138'596.19 pour couvrir certains dépassements et amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux. Il rappelle que la majorité des délibérations est clôturée avec un solde positif. Il soumet donc au préavis de la commission des finances :

- *la délibération n° 2021-13 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir.*

Est acceptée par 9 oui (3 PS, 3 Verts, 2 UDC, 1 MCG), et 4 abstentions (2 PDC-VL, 2 PLR).

Le Président propose ensuite de préavisier la délibération n° 2021-12, qui résume les résultats sur la base de comptes dans leur présentation 2F/2N les comptes des investissements, et le bilan.

- *la délibération n° 2021-12 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020.*

Est acceptée à 6 oui (3 PS, 3 Verts) et 7 abstentions (2 PDC-VL, 2 PLR, 2 UDC, 1 MCG).

Permettez-moi de remercier toute l'administration et en particulier, Mme Favre de Oliveira pour sa présentation remarquable des comptes et M. Jean-Marc Solai. Je souhaite également remercier le Conseil administratif actuel et ceux de la dernière législature pour leur travail. Je remercie également le président de la commission des finances et les membres du Conseil municipal pour l'accomplissement de cette étude des comptes.

[Applaudissements].

M. Grognuz remercie M. Clerc pour son excellent rapport et propose une pause de 15 minutes.

[M. Clerc quitte la séance à 20h45].

[Retour à 21h.]

M. Fabre donne la position du parti socialiste :

"En préambule, nous souhaitons chaleureusement remercier l'ensemble de l'administration, qui durant cette période de pandémie compliquée, a fait plus que maintenir à flot le bateau administration communale. Un grand merci à vous toutes et tous ! C'est dans une période compliquée que les Meyrinois-es ont le plus besoin

d'une administration forte et compétente et c'est loin d'être fini. Nos remerciements vont également au service des finances et particulièrement Mme Favre pour cette prestation de haut vol durant l'exercice des comptes 2020. Une documentation claire et instructive, des commissions menées de main de maître. Nous avons estimé que Mme Favre a prononcé plus de 600 fois le mot Covid durant ces 6 commissions !

Que penser de ces comptes ? Un excédent qui est l'arbre qui cache la forêt. Une forêt de plus et de moins, largement due à la pandémie. Sans rentrer dans les détails et en se contentant de la page 9, le compte de résultat 2020. On constate que les charges d'exploitation sont inférieures au budget d'environ 7.5 millions de francs. Ceci est largement dû à des choses qui n'ont pas pu être exécutées, personnel non engagé, prestations annulées, manifestations supprimées, travaux non faits. Il va falloir rester très attentif, car une grosse partie de tout ceci va devoir être rattrapé. Quand les choses ne sont pas covidées, il est à noter que la maîtrise des coûts de cette administration est remarquable avec des prévisions budgétaires parfaitement en adéquation avec les comptes.

Au niveau des recettes d'exploitation, un manque à gagner par rapport au budget de 6.4 millions de francs. Ceci est dû à une baisse significative des rentrées fiscales, moins 10% sur les PP et PM, et bien évidemment des rentrées non réalisées, car les choses étaient fermées, nous pensons notamment au théâtre et installations sportives sinistrés par la Covid. Il est également à noter que la baisse des recettes fiscales a été largement anticipé par le Conseil administratif pour le budget 2021. Sur les PM, le coût de RFFA est bien supérieur aux estimations, nous resterons très attentifs sur ce point.

Les rentrées fiscales ont été sauvées par un large excédent sur la taxe professionnelle. RFFA est plus chère que prévue et en plus, vouloir supprimer la taxe professionnelle n'est ni plus ni moins qu'un attentat sur les finances publiques. Nous nous battons contre cette initiative de certains jeunes PLR soutenu par les plus libéraux des cadres du PLR.

Nous saluons également la gestion de la dette de Meyrin stable à 40 millions depuis plusieurs années.

Finalement des comptes excédentaires de CHF 527'000.- que nous saluons, même si ces comptes sont largement covidés et difficiles à interpréter de manière fine.

Le parti socialiste de Meyrin-Cointrin va voter favorablement aux deux délibérations sur les comptes, nous invitons les autres groupes à en faire de même. Nous réitérons ici, nos remerciements à l'ensemble de l'administration."

Mme Schweizer remercie M. Clerc pour son excellent rapport et annonce que l'UDC va accepter les deux délibérations concernant les comptes 2020. Son groupe estime que le Conseil administratif a fait un énorme effort et a pris en compte ce qui avait été dit et suggéré par le Conseil municipal. Par contre, il sera attentif au budget 2022 et espère que le Conseil administratif sera encore plus vigilant afin d'assurer l'avenir de la Commune.

Remerciant M. Clerc pour son rapport clair, concis et mélodieux, **M. Amato** poursuit avec la déclaration des Verts :

"Comme chaque année, un des moments forts de la politique communale est l'étude des comptes. Cette année celle-ci était peut-être encore plus attendue que les

années précédentes. Après une année incertaine, avec des restrictions majeures liées à une pandémie mondiale, beaucoup d'inconnues persistaient quant à ces comptes.

Surprise, ceux-ci finissent en positif, malgré une baisse de revenu des impôts sur les personnes physiques conséquente et encore plus importante pour les personnes morales.

Mais la pandémie est-elle la seule responsable de cette baisse ? Non ! La baisse de revenu des impôts sur les personnes morales d'environ 7 millions s'explique également par RFFA, malgré les promesses de la droite, celle-ci a un impact bien plus grand qu'annoncée pour nos finances. Pourtant, nous arrivons quand même avec un boni de plus d'un demi-million, alors pourquoi se plaindre ?

Ce résultat est positif grâce à plusieurs facteurs non récurrents ! Que ce soit le résultat exceptionnel de la taxe professionnelle suite à la résolution d'un litige qui opposait une entreprise et la Commune ou encore les retards d'engagements de postes dus à la pandémie qui devraient se normaliser cette année !

Ces retards d'engagements ont mis encore un peu plus le personnel de notre administration sous pression, alors que ces postes étaient le strict minimum demandé par le Conseil administratif il y a deux ans, ceux-ci n'ont pour la plupart pas été repourvus en 2020 ou alors plusieurs mois après la date fixée par le budget. Cela a engendré des répercussions sur la santé de notre personnel, qui a pourtant montré une capacité d'adaptation impressionnante et une agilité pour s'adapter aux besoins de la population durant cette période particulière ! Nous voulons toutes et tous les remercier chaleureusement pour leur incroyable travail durant cette année écoulée qui a vu une augmentation des besoins en termes de solidarité.

Nous saluons aussi la mise en place du télétravail dans un temps record pour notre administration et souhaitons que cette possibilité soit développée pour permettre aux collaborateurs, qui le souhaitent et qui le peuvent, de continuer dans cette démarche !

Nous remercions aussi le Conseil administratif pour avoir mené cette barque durant cette tempête, sans oublier qu'elle fût menée par deux conseillers administratifs différents, 2020 étant en plus une année de changement de législature !

Un grand merci à Mme Favre De Oliveira pour son exercice de présentation périlleux des comptes derrière nos écrans, mais totalement maîtrisé !

Les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin voteront favorablement ces comptes tout en rendant attentif pour le prochain budget aux pertes à prévoir sur les revenus des personnes morales induit par RFFA !"

M. Squillaci, au nom du PDC/VL, remercie en préambule le rapporteur ainsi que le travail de l'administration 2020 vu le contexte sanitaire et les difficultés rencontrées. Il poursuit : "Que dire de ce budget ? Nous devrions être satisfaits de ce petit bénéfice, vu effectivement le contexte précité. Malgré tout, en y regardant de plus près, cette bouffée d'oxygène inespérée, ne doit pas nous laisser dormir sur nos lauriers. Elle doit nous permettre, fort heureusement, de manœuvrer plus facilement notre paquebot meyrinois afin d'anticiper les futurs défis arrivant au galop. Les comptes sont clairs. Entre autres, sans la diminution des investissements budgétés, sans une rentrée exceptionnelle de la taxe professionnelle communale, nous aurions eu un important déficit. L'unique bouée de sauvetage, rassurante,

vient du fait qu'il semble après nos commissions finances que le budget communal semble assez souple ou large en permettant la création de postes non votés par ce Conseil.

Il semble aussi que ce constat semble se répéter en 2021 avec un poste à repourvoir actuellement. Espérons que ce bon coussin permettra d'amortir les chocs à venir. Dès lors, ce petit bénéfice ne doit pas être un blanc-seing pour le budget 2022, mais une soupape bienvenue afin de disposer de bons indicateurs pour prendre la décision de changement de cap pour le bien de nos administrés et de la Commune.

Le PDC-VL, vu le contexte sanitaire, vu l'incertitude, vu les indicateurs difficiles à prévoir en 2020, soutiendra ces deux délibérations et nous vous encourageons tous à le faire."

M. Serrano remercie le Conseil administratif pour le travail effectué, car tous sont conscients que cela n'a pas été facile et que cela demande de développer des capacités parfois insoupçonnées. Il remercie également M. Clerc pour son rapport qui était de bonne facture, mais peut-être un peu léger sur certains éléments. A l'intention de M. Squillaci, il tient à préciser que son parti ne soutient pas la suppression de la taxe professionnelle communale. Il poursuit avec la prise de position du PLR :

"L'année 2020 restera dans la mémoire collective comme étant celle de la pandémie mondiale qui a frappé nos sociétés dans leur fonctionnement, ces valeurs, mais aussi en ouvrant de nouvelles perspectives. Si d'aucun y voit les pistes d'un changement ou d'une évolution sociétale, il n'en demeure pas moins que les outils actuels de financement des collectivités publiques et la perception de l'impôt au juste niveau afin de remplir le mandat des collectivités publiques, servir des prestations à la population de qualité. D'un point de vue financier, cette année ne peut être comparée à la précédente. Et nous manquons de base de référence afin de nous positionner correctement d'un point de vue politique. Nous devons intégrer financièrement les conséquences de la nouvelle imposition des entreprises RIE III et RFFA, c'était sans compter avec la pandémie du Covid 19. Elle nous a demandé beaucoup plus et de manière complètement inattendue.

Pour faire suite à nos longues soirées d'étude, notre groupe politique a constaté les éléments suivants : au niveau des charges d'exploitation, par rapport à 2019, elles ont progressé de 1.4mio de francs, presque uniquement au travers d'une augmentation de charges de personnel. Par rapport au budget voté 2020, ce sont plus de 7.4mio de francs qui n'ont pas été dépensés. On peut se réjouir de constater que même si toutes les prestations n'ont pas été fournies, l'administration a réalisé de bonnes prestations malgré une situation difficile. Nous notons aussi que le Conseil administratif s'est positionné afin de réduire les charges sur cet exercice.

Au niveau des revenus d'exploitation, ils ont diminué de 4.6mio par rapport à 2019 alors qu'ils auraient dû augmenter d'1.7mio. Nonobstant cette inversion de tendance, on doit prendre en compte le fait que la taxe professionnelle a permis d'encaisser plus de 21mio, soit des revenus extraordinaires à hauteur de 7.1mio.

[Interlude musical inattendu provenant d'un téléphone].

M. Serrano poursuit :

Ces entrées records masquent les entrées insuffisantes de recettes liées à l'impôt sur les personnes morales, physiques et autres, qui se montent à moins 10.6mio.

En prenant un tableau plus proche de la réalité, en enlevant les recettes extraordinaires de la TPC, en ajoutant notre manque de recettes sur les personnes morales et physiques, nos entrées auraient bien été réduites de plus de 17.6mio. Finalement, c'est bien ce chiffre qui inquiète le PLR, car il est le reflet de la situation actuelle. Il faut noter un recul des taxes encaissées à hauteur de 2.3mio, mais celles-ci sont à corrélérer directement avec la pandémie et sont compensées par le flux de trésorerie.

Au niveau du résultat d'exploitation, pas de surprise, il déclare une perte de 4mio à l'instar des autres postes, mais moins élevée que prévue, 1.1mio, ce qui est réjouissant dans ce tableau un peu morose. Par le truchement des mesures prises tant sur les charges dictées ou liées par la baisse des recettes, les comptes de la commune de Meyrin se clôturent finalement avec un excédent de 0.5mio. Tout ceci, bien évidemment sur un montant de plus de 114.5mio de charges réalisées alors que le budget voté prévoyait un montant de presque 122mio.

On peut ainsi dire que notre commune a réussi l'exploit de revenir à des comptes excédentaires en pleine crise. Malheureusement, il ne faut pas s'y tromper, c'est bien un investissement qui a été réduit ou différé et ceci à hauteur de plus de 28mio de dépenses. C'est que bien là que le PLR ne comprend pas le Conseil administratif qui prône une action politique anticyclique, mais laissons ce point pour le prochain budget.

Nous avons particulièrement goûté le tour de passe-passe comptable, le monde de la prestidigitation est absolument merveilleux. Nous attendons avec impatience de pouvoir traiter le budget 2022 et surtout d'observer les effets sur le budget actuel, puisque le Conseil administratif devrait nous donner un aperçu, qui se fait désirer. De manière plus triviale, notre attention a été attirée par les provisions pour heures supplémentaires toujours aussi importantes. Il nous semble primordial de diminuer rapidement celles-ci par la prise de vacances obligatoires et la diminution des heures supplémentaires. Parfois, il faut aussi savoir se passer de certaines forces qui ont droit à un juste repos. Nous aurions espéré que le Conseil administratif saisisse l'opportunité de nous présenter les mesures qu'il entend prendre en ces temps difficiles, mais rien n'est venu. A tout le moins, il serait temps de revisiter notre bon vieux statut du personnel, qui commence à prendre la poussière au fond d'une armoire comme certaines entités publiques ou parapubliques s'attellent à le faire.

Quelques perles de l'évaluation du budget. Malgré le retrait par le Conseil municipal d'une enveloppe pour Meyrin-les-Bains, voici que cette dernière réapparaît dans les comptes par un coup de baguette magique. Le lapin est bien au chaud dans le chapeau. La commune de Meyrin fait prospérer la presse en publiant pléthore d'annonces de recrutement à grand frais et parfois plusieurs pour le même type de postes. N'avons-nous pas d'autres canaux de recrutements moins onéreux ? Le Conseil administratif devrait se pencher sur le problème ou est-ce une mesure anti-cyclique alors que beaucoup d'autres communes y renoncent ?

Dans la même veine, les coûts d'agence de conseil en recrutement RH restent élevés alors que nous avons précisément voté des postes pour renforcer ledit service. Avons-nous bien recruté les bons profils ?

Cette étude des comptes 2020 a été intéressante et instructive pour notre groupe politique. Il n'en reste pas moins que sous les traits d'une santé incroyable, Meyrin va devoir faire des choix en priorisant par étapes. Comme le PLR le répète depuis

des années, le ménage communal devra apprendre à devenir économe et à trouver des solutions pour faire aussi bien avec moins, car de nouvelles charges transférées du Canton, ne manqueront pas de venir assombrir encore plus le tableau. Comme nous le répétons à l'envi, toute hausse des impôts et des taxes sera combattue par un référendum populaire.

Le PLR remercie tout particulièrement l'administration et sa responsable de service pour la très haute qualité des documents présentés. Vu la situation très spéciale que nous vivons et malgré nos réticences, le PLR de Meyrin-Cointrin a décidé de s'abstenir sur le vote de ces deux objets."

M. Rheiner, au nom du MCG, remercie le rapporteur, le Conseil administratif et l'administration pour son agilité durant cette année et la mise en place rapide de visioconférence, le système informatisé, pour pallier le fait de ne pas pouvoir continuer les séances en présentiel. Il s'agit donc d'une année particulière avec une nouvelle législature, l'harmonisation de MCH2, ainsi que la RFFA qui devient de plus en plus chère. De plus, tout comme ses préopinants, il lui paraît évident de maintenir la taxe professionnelle. En plus de la pandémie, le point le plus saillant relève des flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle. Il était de 18mio en 2018, est passé à 21mio en 2019 et a baissé à 2mio en 2020. Ces chiffres démontrent bien l'arrêt des activités. Il annonce que son groupe votera les deux délibérations.

Tous les groupes s'étant exprimés, **M. Grognez** soumet au vote la **délibération n° 2021-12a**,

sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020

Vu que conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettres d et f (LAC), le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la Commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC) ;

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2020 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal ;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 25 mai 2021,

D E C I D E

PAR 24 OUI ET 3 ABSTENTIONS

1. d'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité annexés à la présente délibération,
2. d'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de CHF 115'471'613.45 (dont à déduire les imputations internes de CHF 433'150.80, soit net CHF 115'038'462.65) aux charges et de CHF 115'999'302.62 (dont à déduire les imputations internes de CHF 433'150.80, soit net CHF 115'566'151.82) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 527'689.17.
Cet excédent de revenus est lié en sa totalité au résultat opérationnel,
3. d'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de CHF 13'826'455.16 aux dépenses et de CHF 8'482'503.49 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 5'343'951.67,
4. d'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 377'840'615.19,
5. d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de CHF 1'440'399.85 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes,
6. ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Puis **le Président** passe au vote de la **délibération n° 2021-13a**,

sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir

Vu le tableau ci-dessous qui résume les dépassements des crédits d'engagement clôturés au 31.12.2020:

Séance du 25 mai 2021 tenue en séance ordinaire

N° Délib.	Objet	Commentaires 2020 + explications dépassement/économie	Date délib.	Fonction MC	Crédit brut voté	Dépassement / économie	Dépenses cumulées au 31.12.2020
D-2017-36a	Etude destinée à la révision du plan directeur communal	Le dépassement s'explique par le nombre important de séances supplémentaires de commissions qu'il a fallu organiser (16 séances prévues dans l'offre initiale, 33 séances tenues entre 2018 et 2020), du traitement des 166 amendements déposés par les commissaires lors de l'établissement de l'avant-projet ainsi que des modifications apportées au chapitre traitant du secteur de Cointrin, suite aux votations du 9 février 2020, refusant les modifications de zone de Cointrin Ouest et Est. Pour rappel et suite à cette votation du 9 février, une étude sur l'ensemble du périmètre de Cointrin en lien avec la zone 5 (stratégie d'évolution de la zone 5) et les besoins d'équipements publics dans ce quartier sera conduite en 2021.	12.12.2017	79000000	220'000.00	-19'183.82	239'183.82
D-2017-33a	Subventions d'investissement versées par le Fonds énergie pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020		14.11.2017	76901002	90'000.00	-530.15	90'530.15
D-2015-42a	Crédit de construction complémentaire relatif à la réalisation des travaux imprévus à l'EVE Monthoux		26.01.2016	54511002	868'000.00	-748.44	868'748.44
D-2014-36a	Transfert du réseau téléphonique communal sur la technologie VoIP "Voice over Internet Protocol"	Le projet initialement prévu que sur 2015 a été prolongé jusqu'en 2020, il a permis ainsi d'intégrer tous les locaux reliés à la fibre intercommunale, y compris Maisonnex.	18.12.2014	02900000	348'000.00	-3'132.85	351'132.85
D-2014-23a	Valorisation du Jardin Alpin	Valorisation du Jardin Alpin, coûts additionnels dus à la réalisation de l'entièreté de la 1ère étape et travaux non prévus dans le projet initial. Dépassement annoncé en 2018 de 3.5%. Le dépassement final s'élève à 3.7% (yc étude D-2012-	18.12.2014	32902101	2'170'000.00	-92'126.14	2'262'126.14
D-2011-35a	Etudes préliminaires techniques et cahiers des charges nécessaires à la réalisation du quartier des Vergers	Délibération terminée. Le dépassement est lié à la prise en charge des frais pour les superficières qui ont été intégralement remboursés (voir recettes), ceci n'était pas prévu dans la délibération.	14.11.2011	02900900	950'000.00	-6'788.68	956'788.68
D-2009-06	Financement de la première tranche de travaux (arrêts Blandonnet, Jardin Alpin, Forum, Corzon, Vaudagne) permettant la réalisation des éléments communaux imposés par la réalisation du TCMC	En lien avec D-2010-09a qui termine avec un écart positif de CHF 255'456.65, pas d'écart sur le projet global.	03.03.2009	61500000	1'082'500.00	-16'086.11	1'098'586.11
		Total crédit engagement complémentaire				-138'596.19	

Vu les rapports de la commission des finances élargie ;

Vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 25 mai 2021,

D E C I D E

PAR 24 OUI ET 3 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 138'596.19 pour couvrir les dépassements suivants :

**Séance du 25 mai 2021
tenue en séance ordinaire**

N° Délib.	Objet	Date délib.	Fonction MCH2	Nbre années	Crédit brut voté	Dépassement / économie	Dépenses cumulées au 31.12.2020
D-2017-36a	Etude destinée à la révision du plan directeur communal	12.12.2017	79000000	5	220'000.00	-19'183.82	239'183.82
D-2017-33a	Subventions d'investissement versées par le Fonds énergie pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020	14.11.2017	76901002	5	90'000.00	-530.15	90'530.15
D-2015-42a	Crédit de construction complémentaire relatif à la réalisation des travaux imprévus à l'EVE Monthoux	26.01.2016	54511002	28	868'000.00	-748.44	868'748.44
D-2014-36a	Transfert du réseau téléphonique communal sur la technologie VoIP "Voice over Internet Protocol"	18.12.2014	02900000	8	348'000.00	-3'132.85	351'132.85
D-2014-23a	Valorisation du Jardin Alpin	18.12.2014	32902101	20	2'170'000.00	-92'126.14	2'262'126.14
D-2011-35a	Etudes préliminaires techniques et cahiers des charges nécessaires à la réalisation du quartier des Vergers	14.11.2011	02900900	50	950'000.00	-6'788.68	956'788.68
D-2009-06	Financement de la première tranche de travaux (arrêts Blandonnet, Jardin Alpin, Forum, Corzon, Vaudagne) permettant la réalisation des éléments communaux imposés par la réalisation du TCMC	03.03.2009	61500000	20	1'082'500.00	-16'086.11	1'098'586.11
Total crédit engagement complémentaire						-138'596.19	

2. d'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux.

* * *

11. Résolution n° 2021-04 présentée par Hysri Halimi, au nom du Parti Socialiste de Meyrin-Cointrin, demandant la mise en place de grills ainsi que du mobilier de pique-nique supplémentaires sur le territoire communal.

M. Fabre présente la résolution étant donné l'absence de M. Halimi.

"En voulant organiser un pique-nique pour notre section nous avons constaté que les infrastructures de grill sont prises d'assaut par la population meyrinoise. Probablement un effet covid et l'arrivée des premiers beaux jours. Il n'y a que 9 grills mis à disposition de la population, 3 au Terrain Jakob, 3 au Parc de Riantbosson et 3 au centre sportif des Vergers. Ce qui fait grosso modo un ratio de 2778 habitants pour un grill.

Cette résolution en vote immédiat demande au Conseil administratif de renforcer l'existant et d'identifier d'autres emplacements possibles dans un second temps. La clause du besoin est évidente, il suffit d'aller voir les emplacements actuels pour réaliser le manque d'infrastructures. Nous sommes également conscients que ces infrastructures génèrent du travail pour l'administration et entraînent également certaines nuisances. Mais le jeu en vaut vraiment la chandelle et les habituels râleurs sont largement compensés par une forte demande de la population. Nous

vous remercie d'accepter le vote immédiat et de voter favorablement cette résolution afin d'équiper au plus vite les sites en question."

M. Grognuz demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière et annonce que le Bureau propose le vote immédiat.

M. Pierre Boccard propose un renvoi en commission citoyenneté participative et qualité de vie de quartier afin de développer d'autres éléments en parallèle, comme la plantation d'arbres conformément à la résolution demandant la plantation de 250 spécimens sur la Commune, déterminer de nouveaux emplacements de pique-nique et des zones de quartier accueillantes avec des arbres et de l'ombre. De même, il y a le projet d'emplacement workout toujours pendant. Il pense qu'une commission permettrait de lier tous les petits projets en suspens.

M. Fabre déclare que ce projet est un besoin urgent et le fait de le renvoyer en commission reportera la mise en place de ces grills à l'année prochaine. Un vote immédiat pour des sommes peu importantes et qui ont un réel impact sur la population lui paraît la meilleure solution. Il propose d'aller en vote immédiat, même si l'on pourra organiser une commission à posteriori pour discuter des points en suspens demandés par le PLR.

M. Squillaci se joint à l'idée de partir en commission, car il ne pense pas que ce projet aboutira cet été. Les places qui sont actuellement définies avaient déjà fait l'objet d'une réflexion de la part du Conseil administratif sur demande du Conseil municipal. Aujourd'hui, une commission pourrait apporter d'autres problématiques. Le tri ou le manque de propreté de ces places après utilisation. Il serait préférable de faire un état des lieux avant d'aller de l'avant et pouvoir assurer la mise en place pour l'année prochaine. Son groupe va donc soutenir le renvoi en commission.

Mme Yolande Boccard souhaite rebondir sur les propos de son préopinant. Elle rappelle le vandalisme et les difficultés induites par la place de pique-nique au chemin des Ceps, après Roussillon fleurs. Il serait donc intéressant de s'entretenir avec la police municipale et de voir comment se passent les événements sur ces places pour ne pas les reproduire.

M. Amato est également favorable à un renvoi en commission, car il ne s'agit pas d'une délibération, par conséquent les grills ne seront pas prêts pour cet été. Il est préférable de prendre le temps pour faire les choses correctement et de jumeler ce projet avec la plantation d'arbres, lui paraît une excellente idée. Quant aux places de workout, il a quelques doutes qu'elles se situeront aux mêmes emplacements.

M. Nobs déclare que l'UDC va soutenir le renvoi en commission, car plusieurs points doivent y être étudiés notamment les nuisances en lien avec ces places de pique-nique, car en étant à proximité d'habitations, il y a énormément de doléances.

M. Tremblet pense que le renvoi en commission est une bonne solution, car il va être difficile d'installer de nouveaux grills pour cet été, étant donné qu'il faut étudier la demande et regarder comment cela peut s'aménager. Il ajoute qu'il était prévu au budget un montant pour permettre de remplacer certains grills qui sont en bout de course. Par conséquent, il propose de ne pas enlever les anciens, mais de rajouter

les nouveaux pour cet été. Quant aux autres points en lien avec ces places de pique-nique et l'implantation de nouveaux grills, ils seront étudiés durant la commission. En effet, il voit mal comment renforcer la place de pique-nique des Ouchettes alors que chaque semaine, l'on reçoit des téléphones ou des missives à ce sujet.

M. Fabre, au vu de ces éléments, accepte le renvoi en commission à condition que quelques grills soient mis en place cet été.

M. Grognuz met aux voix le **renvoi en commission citoyenneté participative et vie de quartier**, qui est accepté par 27 oui, soit à l'unanimité.

* * *

12. Annonces de projets

Néant.

* * *

13. Propositions individuelles

M. Bucher déclare : "Ma proposition concerne l'empoissonnement du Lac des Vernes.

Attention je ne vous propose pas de commettre un meurtre même si à une lettre près on pourrait mal comprendre : il s'agit ici de mettre des poissons dans le lac !

En effet, le lac est bien entretenu, mais des améliorations significatives et peu onéreuses pourraient y être apportées, à la hauteur du succès qu'il rencontre.

La plus urgente serait l'empoissonnement, qui avait été publiquement annoncé à l'origine du projet; or il pourrait se faire en mai pour une somme modique.

En effet, les Verts ont entendu dire qu'une action similaire se déroulait dans la région en mai et que l'empoissonnement du Lac des Vernes pourrait être effectué à la même occasion, à moindre frais, grâce à cette action simultanée. L'empoissonnement du Lac des Vernes aurait pour intérêt d'attirer d'autres espèces d'oiseaux et de limiter la quantité de poissons rouges, ceux-ci devant être éliminés par la Commune s'ils prolifèrent trop."

M. Tremblet annonce que des vairons, qui avaient été capturés dans le Rhône, ont été introduits dans le lac des Vernes, il y a trois ans. Par conséquent, l'empoissonnement a eu lieu, mais beaucoup de poissons rouges ont été relâchés dans le lac illicitement et il est quasiment impossible de les récupérer. Néanmoins, une évaluation qualitative et quantitative de la faune piscicole sera effectuée en 2022. Ceci permettra d'apporter les ajustements éventuels.

Mme Um, au nom de M. Seeger, propose de mettre en œuvre une newsletter électronique pour présenter les activités et les actualités de la Commune avec la possibilité de s'y inscrire directement depuis le site meyrin.ch.

* * *

14. Questions

Mme Schweizer demande s'il y a des résultats concrets au sujet de la Charte de la police municipale.

M. Cornuz répond que cette question n'a pas été traitée par l'administration et ne peut s'avancer sans avoir consulté le responsable. Pour une raison qu'il ignore, il a plein de réponses aux questions de Mme Schweizer mais pas celle-là. Il lui apportera une réponse en juin.

Mme Schweizer demande combien d'amendes ont été distribuées pour les chiens sans laisse.

M. Cornuz répond que 32 contraventions ont été appliquées pour les chiens non tenus en laisse, mais aucune pour les déjections canines. Il faut savoir que pour ces incivilités, il est très difficile de prendre un promeneur de chien en flagrant délit de non-ramassage des déjections de leurs toutous, car la vue de l'uniforme les incite à le faire. Les agents sanctionnent également les propriétaires de chiens qui ne portent pas la marque de contrôle ou la médaille d'identification.

Mme Schweizer avait averti, en septembre 2020, que le passage pour piétons sur la route de Meyrin en face de la salle Antoine-Verchère, était très dangereux. Elle demande si le Conseil a obtenu une réponse du Canton.

M. Cornuz répond que l'enjeu de la sécurité de ce passage pour piétons a fait l'objet d'une séance sur site avec l'Office cantonal des transports, les TPG, la Commune représentée par des collaborateurs du service de l'urbanisme et de la sécurité municipale, mais aussi le Bureau de prévention des accidents et l'association de transports et environnement. Cette association établit les plans de mobilité scolaire (PMS) pour la commune de Meyrin. Ces PMS avaient mis en évidence une problématique liée au tramway n° 18 à l'arrêt Meyrin-village, qui a tendance à s'arrêter sur le passage pour piétons et à la sécurité des usagers traversant la chaussée notamment aux heures de pointe. Ce point particulier a été relevé par plus d'une trentaine de parents et d'enseignants ainsi que par les patrouilleuses scolaires dans le fameux plan de mobilité scolaire. Parmi les solutions proposées à

l'enjeu de la sécurité du passage pour piétons, ont été mentionnées : d'abord sur le court terme, l'engagement d'une deuxième patrouilleuse scolaire pour renforcer le travail de la patrouilleuse actuellement en poste sur le passage piétons. Dès la prochaine rentrée scolaire, en août 2021, les places de stationnement à l'école seront supprimées, ce qui réduira le trafic sortant sur le passage piétons. Envisager ensuite des mesures ne permettant plus aux automobilistes de rouler sur le trottoir côté école par l'installation de mobilier urbain, tels que bacs à fleurs ou autre dispositif à définir. Et enfin, sensibilisation des chauffeurs de tram afin qu'ils ne s'arrêtent pas sur le passage pour piétons. Sur le moyen et long terme, on envisage une gestion par feux du secteur et une meilleure coordination des feux existants à l'amont et à l'aval pour freiner le trafic. Le principe de modération sur la route de Meyrin en surface, le transit du réseau primaire devant circuler dans la tranchée couverte. La modification du schéma de circulation, entrées et sorties, tourner à droite/gauche du chemin Antoine-Verchère pour limiter le transit par ce chemin aux heures de pointe qui péjore la sécurité des piétons et des cycles en lien avec la place de Meyrin. En une heure, on a pu constater qu'il y a eu un risque de 5 accidents, ce qui illustre bien la dangerosité du passage. Enfin la dernière mesure, le prolongement de l'aménagement de la place de Meyrin-village à l'horizon de la réalisation des nouveaux logements de la coopérative Cité-derrière et le déplacement du passage pour piétons à l'aval en direction du Salève en lien avec les perméabilités souhaitées du quartier de la Meyrinoise, puisque ce dernier est également amené à se développer.

Mme Schweizer demande si les dos d'ânes dans le quartier de la Citadelle, qui sont extrêmement hauts, pourront être recouverts d'une peinture visible ?

M. Cornuz répond qu'un marquage en résine sur les plateaux surélevés est prévu et sera réalisé, mais ceci dès que les conditions météorologiques le permettront. Il faut dire que l'on n'a pas été vraiment aidé ces dernières semaines. En effet, la résine est sensible à l'humidité et la température de la route doit être de 12°C minimum le matin et nous n'arrivons pas encore à cette température le matin.

M. Dournow demande si à l'avenir, on pourra avoir des boîtes à fringues dans tous les écopoints.

M. Tremblet précise que ces boîtes à fringues ne sont pas de la propriété communale, mais sont mises en place par un prestataire privé qui est chargé de la collecte des habits. A des fins caritatives et de valorisation de cette matière, il existe 27 équipements de collecte qui sont répartis de manière décentralisée sur le territoire communal. Leur densité est définie par les besoins identifiés et fait l'objet d'une évaluation continue afin de répondre au mieux aux attentes des usagers. En revanche, il n'est pas prévu d'en disposer sur tous les écopoints pour des raisons de rationalisation de la levée effectuée régulièrement par les prestataires externes en charge de cette activité.

M. Dournow s'interroge sur les incivilités commises dans la baraque en bois dans le quartier des Champs-Fréchets et demande si des mesures sont prévues.

M. Grognuz annonce que la réponse sera donnée lors de la prochaine séance.

M. Dournow demande quand les travaux du Jardin botanique alpin seront terminés ?

M. Cornuz déclare que le remplacement des cheminements par du gravier stabilisé est terminé depuis mars 2021. La fin des travaux, à savoir le hangar des jardiniers, la zone d'exploitation et le bassin est prévue pour la fin de cette année. Ces travaux étaient également dépendants des conditions climatiques et celles-ci n'ont donc pas été très favorables.

M. Bucher fait part des nuisances nocturnes dans le quartier des Vergers. Il remercie le Conseil administratif d'avoir pris les mesures efficaces concernant le parking du centre sportif, qui faisait partie des points sensibles. Néanmoins, le point névralgique se situe dans la zone grillades vers le terrain de rugby, dont l'usage se poursuit en dehors des horaires réglementés, débute vers 23 heures et qui dure toute la nuit, surtout les vendredis et samedis, se transformant en des fiestas géantes, avec sono et dont le volume s'amplifie au fil des heures, ne s'arrêtant que lorsque la police cantonale arrive à se libérer par miracle . Il demande si Conseil administratif est au courant et quelles sont les mesures qu'il entend prendre. Il est confiant que le Conseil saura faire face à ce problème avec les beaux jours qui arrivent, car il en va de la qualité du sommeil des habitants.

M. Cornuz annonce que le service de l'UTE a été saisi de cette question. Pour l'instant, il n'est pas prévu d'aménagement spécifique. Néanmoins, cette question a été traitée par un groupe pluridisciplinaire de l'administration avec des recommandations émises, mais qui ne sont visiblement pas encore synonymes de changements significatifs. Il faudra réinvestir ce groupe pour apporter des réponses plus efficaces, mais le problème central est effectivement les horaires durant lesquels ces nuisances font fureur, en dehors des horaires de garde de la police municipale. Il espère trouver une issue favorable et ainsi assurer la quiétude du voisinage.

M. Bucher dit avoir été interpellé par des habitants des Vergers qui demandent ce qu'il en est des deux immeubles neufs sur le haut du quartier qui sont inoccupés depuis de nombreux mois. Ces immeubles avaient été achetés par des propriétaires inconnus et ne semblent pas bénéficier d'une certaine sécurité étant donné que l'encadrement métallique d'une entrée est tombé. Les habitants s'interrogent donc sur l'impact sur le quartier, notamment en matière de sécurité pour les passants et les enfants.

M. Cornuz répond que les bâtiments désignés sont les A23 et A27 : M. Grinder, propriétaire, les a mis en vente à la Fondation Nitos. A ce jour, les aménagements paysagers sont terminés, mais des barrières métalliques et des filets protègent parfois encore les alentours afin de permettre à la végétation de pousser sans qu'elle soit piétinée. Cette protection sera en place jusqu'à l'arrivée des habitants qui devraient arriver dans le courant de l'été.

M. Bucher demande si Meyrin participera à la *Nuit est belle*.

M. Cornuz confirme que Meyrin participe à cette extinction des éclairages durant une nuit, tout comme la majorité des communes du Grand Genève. La Commune a invité également les citoyens à participer à des manifestations. Enfin, il ajoute qu'un courrier a été envoyé à certaines entreprises et commerces à la mi-mai pour y participer. Certaines ont joué le jeu, mais pas toutes comme on a pu le constater, puisque cette nuit d'extinction s'est déroulée le vendredi 21 mai.

Mme Luthi rapporte avoir reçu un mail du Bureau de médiation administratif et elle aimerait savoir si la Commune avait déjà fait recours aux services de cet organisme. Si tel est le cas, quelle était la problématique et est-ce que le conflit a été résolu ?

M. Grognuz rappelle qu'il avait fait une communication en mars à ce sujet et déclare que l'année passée, ils avaient reçu un flyer de publicité émanant de cette instance. Le Conseil administratif répondra la prochaine fois.

La deuxième question de **Mme Luthi** porte sur le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) et s'il existe une collaboration concrète avec ce Bureau.

Mme Leuenberger répond qu'effectivement cette collaboration dure depuis 2015 et s'inscrit dans le programme d'intégration de la Confédération. Elle rappelle le rapport publié en 2015 et qui s'intitulait *intégration*, dont la rédaction a été assurée par une personne payée par le BIE. Ceci a permis de créer la plateforme de l'intégration à Meyrin, la PIM, qui fédère 27 acteurs locaux actifs dans le domaine de l'intégration : des associations, les églises, différentes entités aussi bien communales que cantonales. Ce réseau est toujours actif et propose des activités pour favoriser l'intégration à Meyrin. Elle cite comme exemples les cours de français dans les parcs durant l'été, une permanence à l'intérieur des quartiers, la cohésion sociale se déroule également dans le secteur de la petite enfance avec un projet phare qui s'intitule *Parle avec moi* qui a permis de former l'ensemble des éducateurs et des aides à ce projet qui favorise l'apprentissage du langage. De même, un autre

projet qui s'appelle *Bientôt à l'école*, qui vise à préparer les jeunes enfants, ne fréquentant pas des structures de la petite enfance, à l'entrée à l'école. Enfin, cet été accueillera *Les chapiteaux enchantés* sur la Campagne Charnaux, et qui s'adresse également aux plus petits. La liste n'est pas exhaustive, car de nombreux projets sont en cours. La collaboration est donc intense et l'on entend la prolonger encore.

M. Fontanini déclare avoir remarqué, ainsi que plusieurs administrés, que le parcours pédestre mesuré, situé à l'entrée du bois des Serves, à proximité du terrain Jakob, devient rapidement impraticable après la pluie, même sans beaucoup de débit. Il aimerait savoir si des travaux d'entretien et/ou d'aménagement sont prévus ou s'ils peuvent être réalisés afin de permettre aux habitants de continuer à se promener dans cette zone, très appréciée, ou à y faire du sport dans de bonnes conditions, notamment durant cette période de restriction sanitaire.

M. Tremblet confirme que ce secteur sera réhabilité au moyen de concassés calcaires et couvert de copeaux de bois. Cette mesure permettra d'améliorer le confort des usagers, mais aussi d'éviter une pression du public sur le milieu forestier qui jouxte cette voie piétonnière.

M. Squillaci a constaté sur le site communal qu'en cliquant sur le lien des procès-verbaux de mars, avril, mai et septembre 2019, on débouche sur un message « page introuvable », n'y a-t-il pas eu de séances du Conseil municipal à ces dates ?

M. Grognoz confirme qu'il y a bien eu des séances à ces dates. Le Conseil administratif répondra à la prochaine séance.

Sa deuxième question concerne les hydrants, dont le remplacement a été voté en 2017. Or, certains ne l'ont toujours pas été, notamment au chemin du Grand-Puits, à l'avenue de Vaudagne, aux Champs-Fréchets, etc.

M. Cornuz déclare que les hydrants ont été remplacés, sauf pour des hydrants souterrains pour lesquels les autorisations des propriétaires n'ont pas été obtenues. Enfin d'autres hydrants n'ont pu être posés pour des raisons techniques, qui ont été vues avec les SIG.

M. Squillaci remarque que les bornes hydrantes, non souterraines de Meyrin-village n'ont pas été remplacées. Il s'agit de Von Roll 55/55, à double sortie.

M. Cornuz fera remonter ces informations aux services afin de lui apporter une réponse lors de la prochaine séance, car il ne se souvient pas si le périmètre compris dans la délibération de 2017 comprenait les bornes de cette zone ou s'il faudra passer par le dépôt d'une nouvelle délibération.

Mme Tschudi a une question concernant le garage à la rue des Lattes 62 dans le quartier des Champs-Fréchets. M. Pierre Boccard a déjà posé la question des enseignes lumineuses de ce garage qui dérangent les habitants et perturbent la faune de la campagne et aussi de la forêt environnante. Dans un premier temps, suite à l'intervention de l'administration, les lumières ont été éteintes, mais le garage est revenu en arrière. Ces lumières sont extrêmement éblouissantes et restent allumées jusque vers 2 heures du matin. Elle se demande si cela est autorisé et si la Commune ne peut intervenir pour empêcher cette pollution lumineuse nuisible aux animaux comme aux humains.

M. Cornuz répond que la police est passée auprès du gérant le 8 mai et elle a constaté que l'autorisation d'avoir une enseigne lumineuse n'existait pas. Le gérant a donc dû se mettre en conformité.

Mme Tschudi insiste sur le fait que l'on est confronté à des nuisances lumineuses. Elle aimerait connaître quel type d'autorisation, notamment quant à la puissance de la lumière, est donné alors que ce garage se situe en bord de forêt. M. Boccard avait parlé d'un mirador.

M. Cornuz va faire le nécessaire pour autant que l'on ait les moyens légaux de s'y opposer.

Mme Tschudi demande s'ils ont été amendés.

Ce n'est pas le cas, répond **M. Cornuz**. Mais s'il persiste, effectivement, on pourra envisager cette solution.

Mme Um lit la question de **M. Seeger** qui déclare que dans le cadre des travaux Génilac et de la VEA (vitrine économique de l'aéroport) la place de jeux dédiée aux enfants de Cointrin sera indisponible pour au moins deux ans. Quelles alternatives sont prévues par la Commune pour que les jeunes dans ce secteur puissent jouer à proximité de leur domicile ?

M. Cornuz explique qu'il est effectivement difficile de faire des aménagements pérennes dans un secteur en pleine mutation. L'alternative la plus proche se trouve à l'école de Cointrin, qui sera accessible durant toute la période des travaux. De plus, cet été, le Salto de l'Escargot (école de cirque) se rendra également à Cointrin comme il a l'habitude de le faire et pourrait donc devenir une autre alternative durant la période estivale.

Afin de compléter la réponse de son collègue, **M. Tremblet** ajoute que ce point a été abordé lors du comité de gestion du centre sportif des Ailes. L'accès à cet

endroit reste possible à travers un ancien court de tennis que la coopérative a accepté de laisser ouvert pour permettre l'accès aux jeux.

Mme Um demande si la branche hôtellerie-restauration pourra bénéficier d'une surface double de terrasse là où cela sera possible et d'autre part, si la Commune pourra renoncer à percevoir la taxe sur les terrasses en tant que soutien pour les aider à entrer dans leurs frais durant cette période difficile et jusqu'à une ouverture complète des restaurants

M. Cornuz répond que le Conseil administratif a renoncé à la taxe sur les terrasses. Seul l'émolument administratif, s'élevant à CHF 100.-, est perçu pour les terrasses se trouvant tant sur le domaine public que sur le domaine privé. D'autre part, seule une demande d'extension a été déposée à laquelle il a été répondu favorablement. Il rappelle que ce type de demande doit être également déposée au niveau des régies, puisque la Commune n'a pas la maîtrise de l'ensemble du parc immobilier municipal.

Mme Um rapporte que le Grand Conseil a adopté le vendredi 26 mars 2021, une loi promouvant plus d'égalité et d'inclusivité dans les publications officielles. Est-ce que la Commune compte appliquer cette loi en mettant ses textes et publications dans le langage épicène ? Elle fait référence notamment à une délibération concernant la rénovation du restaurant de l'Auberge communale, où il est question de choisir « le futur gérant ». cette seule mention pourrait indiquer que seul un homme est attendu à ce poste. S'agissant d'un domaine où les femmes sont rares, l'usage du masculin renforce le stéréotype.

M. Grognuz remercie Mme Um et laissera le Conseil administratif répondre lors d'une prochaine séance.

M. Pierre Boccard demande si la barrière des chèvres au Jardin Robinson doit être refaite. En 2018, le problème avait déjà été notifié. Il pense qu'il est préférable de laisser les animateurs s'occuper des enfants plutôt que de les obliger à courir après les chèvres. Il semblerait que CHF 13'000.- seraient dévolus à cet effet, mais ils ne seront pas disponibles avant 2022. Qu'en-est-il ?

M. Cornuz en prend note et répondra une prochaine fois.

M. Pierre Boccard a été surpris de voir une annonce de recrutement dans la presse pour la direction de TFM. Il rappelle que la directrice a été municipalisée, il y a peu, que l'on a payé des rattrapages de caisse de pension et maintenant une annonce paraît pour rechercher quelqu'un. Il aimerait avoir des informations plus concrètes : est-ce que la directrice est en arrêt maladie, a-t-elle pris sa retraite anticipée... ?

Mme Leuenberger déclare qu'il s'agit d'un assistant de direction pour appuyer la programmation hors les murs en raison du chantier Cœur de Cité qui débutera en mars 2022 sur la place des Cinq-Continents.

M. Scandurra a été approché par des habitants des Champs-Fréchets qui s'inquiètent, suite à des déprédations effectuées par des mineurs sur des bâtiments publics. Ces derniers vont jusqu'à caillasser les forces de l'ordre quand ils en ont l'occasion, ce qui inquiète fortement les habitants. Est-ce que le Conseil administratif est au courant et que pense-t-il faire ?

M. Cornuz annonce avoir été informés de ces événements qui ont malheureusement tendance à se répéter, mais cette problématique est visible sur plusieurs communes du Canton. Un travail de réflexion est en cours pour apporter des solutions. Les différents acteurs concernés (la sécurité municipale, le service de développement social et emploi) planchent sur des scénarios pour stopper ces incivilités. Plusieurs facteurs pourraient expliquer cette recrudescence, mais il est pour l'instant trop tôt pour poser un diagnostic.

M. Bucher annonce que le lundi de Pentecôte, tout le quartier des Vergers a été réveillé en sursaut par de la musique provenant du stade de football, dont le volume dépassait l'imagination. Pour donner un ordre d'idée, toutes les fenêtres étaient fermées, le volume était plus fort que lorsqu'on écoute de la musique chez soi. Peut-on s'assurer que le volume soit limité au stade lui-même et non pas tout le quartier et que la sonorisation ne soit utilisée que pour des commentaires sportifs et pas pour la diffusion de musique ? Cela lui semble indispensable si l'on veut conserver un bon voisinage entre les habitations et les installations sportives.

Mme Schweizer, au nom de l'UDC, aurait voulu être informée du film humoristique effectuée par le Conseil administratif pour le Noël des Aînés. Ce n'est pas très judicieux lorsqu'on l'apprend après coup. Elle demande que le Conseil municipal soit averti soit par courrier postal, soit par courriel.

* * *

15. Election du bureau du Conseil municipal pour la période 2021-2022

a) Election du/de la président-e

Mme Schweizer, au nom de l'UDC, présente la candidature de M. Dournow, brillamment élu comme conseiller municipal et comme vice-président du Bureau en 2020. Il est temps pour lui d'occuper le siège de président du Conseil municipal. Il est dynamique, franc, collégial et mérite d'avoir la confiance du Conseil municipal. Allez, place aux jeunes !

M. Grognuz la remercie et en conclut qu'il est vieux. *[Rires]* Il rappelle qu'il est plus jeune que M. Dournow de six mois.

Au nom du groupe socialiste, **M. Fabre** déclare :

"Nous allons ce soir redonner ses lettres de noblesses à un personnage fictif présent dans chaque élection, mais jamais élu, blanc ! Nous ne souhaitons pas nous opposer à l'élection de Monsieur Dournow, ni à la légitimité de l'UDC de présider notre hémicycle. Nous aurions souhaité un/une candidat-e plus consensuel-le, ce n'est pas le cas, dont acte. Nous ne souhaitons pas, avec nos voix, cautionner un candidat qui est diamétralement opposé à nos valeurs.

Monsieur Dournow, tant par ses positions sur les réseaux sociaux ou dans cet hémicycle, est notre contraire, l'équivalent de l'antimatière politique. Nos valeurs sociales, écologiques, féministes, nos positions économiques, la solidarité, le bien vivre ensemble, l'ouverture à l'autre sont autant de choses qui nous opposent. Nous sommes dans deux crises sans précédent, une pandémie mondiale et un dérèglement climatique, qui vont durablement changer le monde, nous ne sommes pas dans leur déni.

Nous demandons un vote à bulletin secret et nous invitons toutes celles et ceux qui partagent nos doutes à voter blanc en toute indépendance.

Monsieur Dournow, ce soir vous allez être notre président, le président de l'ensemble du Conseil municipal, vous vous devez de représenter les positions majoritaires de ce conseil et plus les vôtres. De plus nous vous invitons à une certaine retenue durant l'année à venir, notamment sur les réseaux sociaux." *[M. Fabre est suivi dans sa demande du vote à bulletins secrets].*

M. Amato renchérit les propos de son préopinant, car il doute également que M. Dournow puisse représenter l'ensemble du Conseil municipal. Il espère se tromper, mais il ne cautionne pas les prises de position dans les réseaux sociaux et au sein de l'hémicycle. Il souhaite que par ce message, M. Dournow saura se remettre en question et impressionner l'hémicycle par une représentativité de l'ensemble du Conseil au sein de la population.

M. Serrano n'est pas un aficionado des poussées manichéennes de la gauche. Il pense que M. Dournow sera parfaitement en mesure d'entrer dans son rôle de président. Il se souvient de l'élection de certains présents ce soir. Il n'en a pas pensé moins, mais il n'en a pas fait tout un pataquès pour cela. Il trouve peu démocratique comme attitude. Il préfère en discuter plus tard si cela venait à être nécessaire, mais estime plus adéquat de le faire ainsi, plutôt que tout de suite éprouver de la défiance.

M. Squillaci trouve cette situation effectivement triste. Chaque candidat a sa personnalité et il ne nous appartient pas de révoquer la décision du parti qui choisit de présenter son candidat. De plus, M. Dournow a été élu par le peuple. A son avis, chaque président a eu des qualités et des défauts. La priorité aujourd'hui est de laisser M. Dournow occuper sa fonction. Les jugements pourront éventuellement être émis si, et seulement si, il venait à déraiser. Le PDC-VL soutiendra la candidature de M. Dournow.

M. Grognuz annonce une interruption de 2 minutes afin de lui permettre avec Mme Um de dépouiller les votes. Puis, il déclare :

27 bulletins rentrés
15 bulletins blancs
12 bulletins pour M. Dournow

Aucune autre candidature n'étant présentée, **M. Dournow** est élu **président du Conseil municipal avec 12 voix.**

[Applaudissements].

b) Election du/de la 1^{er/ère} vice-président-e

M. Fabre annonce que le parti socialiste présente la candidature de M. Halimi, lequel est au Bureau depuis trois ans déjà.

Aucune autre candidature n'étant présentée, **M. Halimi** est élu **1^{er} vice-président à l'unanimité, par 27 voix.**

[Applaudissements].

c) Election du/de la 2^e vice-président-e

Au nom des Vert-e-s, **Mme Saratsiotis** propose la candidature de Mme Um. Il est regrettable qu'elle soit la seule femme au Bureau et les Vert-e-s tiennent à la remercier pour son travail.

Personne d'autre n'est annoncé et **Mme Um** est élue **2^{ème} vice-présidente à l'unanimité 27 voix.**

[Applaudissements].

d) Election du/de la 1^{er/ère} secrétaire

M. Squillaci indique que les démocrates-chrétiens-Vert'Libéraux présentent la candidature de M. Clerc.

Il n'y a pas d'autre candidat et **M. Clerc** est élu **1^{er} secrétaire à l'unanimité par 27 voix.**

[Applaudissements].

e) Election du/de la 2^e secrétaire

M. Bocard annonce que le PLR a le plaisir de présenter la candidature de M. Grognuz, qui va se faire un plaisir de descendre de son perchoir et pourra enfin s'exprimer. Il le félicite pour le travail effectué durant son année de présidence.

Personne d'autre ne présentant sa candidature, **M. Grognuz** est élu **2^{ème} secrétaire à l'unanimité, par 27 voix.**

[Applaudissements].

f) Election d'un-e membre

Mme Husanovic indique que le MCG propose la candidature de M. Rheiner, lequel siège depuis le 13 octobre 2020 en tant que chef de groupe.

Aucune autre candidature n'étant proposée, **M. Rheiner** est élu **membre à l'unanimité, par 27 voix.**

[Applaudissements].

M. Grognuz termine la soirée par le discours suivant :

Madame le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Cher public,

Ma dernière séance en tant que président de cette assemblée va s'achever. Cette première année de législature n'a ressemblé à aucune autre. Notre Conseil, le Conseil administratif et notre administration ont dû faire preuve d'agilité. Il n'a pas été simple de mettre en place toutes les infrastructures informatiques qui nous ont permis de tenir nos séances à distance.

Je souhaite faire une courte rétrospective sur mon année de présidence. Je me rappelle encore avec un peu d'émotion, mon élection à la tête de notre Conseil municipal pour cette première année de législature avec le Covid. J'ai eu beaucoup de plaisir à participer à quelques assemblées générales, clubs sportifs et culturels de notre commune, qui se sont quelque fois tenues en présentiel, mais le plus souvent en visioconférence. J'ai même pu participer à l'inauguration d'un nouveau restaurant sur notre territoire. Je retiendrai de cette année de présidence la fête du 1^{er} Août qui ne ressemblait à aucune autre, mais qui nous a permis d'aller à la rencontre des habitants et surtout de marquer le coup.

Je regrette que de nombreux événements, qui font la richesse de notre commune et qui contribuent au vivre ensemble, n'ont pu avoir lieu cette année. Je pense

**Séance du 25 mai 2021
tenue en séance ordinaire**

notamment à la Fête des écoles ou au Noël des Aînés. J'espère que ces événements pourront à nouveau avoir lieu dès que nous aurons vaincu cette pandémie. Concernant nos séances, je tiens à vous remercier pour la bonne tenue de nos débats et de votre bienveillance à mon égard. Il n'a pas toujours été facile de présider ces séances sans être rassemblés au même endroit, de communiquer librement sans écran interposé et de passer des bons moments conviviaux ensemble, notamment les pauses repas, où les discussions post-plénières.

Je souhaite à David Dournow, mon successeur, autant de plaisir que j'ai eu à occuper cette fonction. Il sera le représentant de notre conseil pour une année. Il sera le garant de notre institution et devra nous représenter de la façon la plus apolitique possible et aussi assurer la sérénité de nos débats.

Je terminerai ce discours en remerciant le service informatique ainsi que Mme Favre de Oliveira pour leur capacité à gérer les quelques problèmes informatiques que nous avons rencontrés ainsi que pour leur réactivité. Nos séances en ligne ont pu se tenir grâce à eux et je les en remercie. Le secrétariat politique ainsi que M. Solai m'ont beaucoup épaulé durant cette année de présidence et m'ont donné des conseils qui m'ont permis de mener à bien nos plénières.

Je tiens également à souligner la très bonne collaboration et bonne entente entre les membres du Bureau et j'espère que cela continuera durant toute la législature. Je souhaiterais remercier encore les collaborateurs de la Maison des Compagnies pour leur accueil. La salle est belle et je pense que nous allons tenir notre prochaine séance ici."

M. Fabre remercie M. Grognoz pour son année de présidence. Le parti socialiste souhaite lui remettre une bouteille de breuvage issu de l'agriculture du Grand Meyrin, soit Satigny. Il lui demande de venir la récupérer.

M. Grognoz le remercie et déclare être touché par cette attention.

[Applaudissements].

M. Serrano souhaite rendre attentif l'administration quant à la convocation des séances, qui selon le règlement doit se faire 7 jours à l'avance. Or, la convocation pour la commission des finances n'est toujours pas parvenue alors qu'elle a lieu la semaine prochaine. Il rappelle que chacun a un agenda chargé, et qu'il est parfois difficile de se libérer pour une séance que l'on n'a pas vu venir.

M. Grognoz le remercie pour cette remarque et il clôt la séance.

* * *

La séance est levée à 22h35/BNI.

**Séance du 25 mai 2021
tenue en séance ordinaire**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 11 juin 2021.

La 1^{ère} secrétaire :

Le président :

Esther UM

Fabien GROGNUZ